Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'État

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

L'Union de l'Europe – Dessein et Réalité, par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement 1

La visite officielle à Luxembourg de Monsieur Mohamed Mzali, Premier Ministre de la République Tunisienne 8

La visite officielle à Luxembourg de Monsieur Claude Cheysson, Ministre français des Relations Extérieures 13

La visite officielle à Luxembourg de Madame Milka Planinc, Président du Conseil Exécutif Fédéral de l'Assemblée de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie 15

La 42e Foire Internationale de Luxembourg . . 17

L'inauguration des salles restaurées du Château de Vianden 23

La réunion du Conseil ministériel de l'OCDE à Paris 25

Séminaire sur l'enseignement des Nations-Unies à Luxembourg 30

La Sidérurgie luxembourgeoise en 1982 31

Rapports et bilan 1982 de la Société de la Bourse de Luxembourg 33

4/1983

16 Mai

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

L'Union de l'Europe – Dessein et Réalité

Le 4 mai 1983, l'Université de Fribourg en Suisse célébrait pour la huitième fois la Journée de l'Europe. Au programme figurait d'abord une table-ronde sur «La Lotharingie: Histoire et survivances d'une Europe du centre», à laquelle participaient Monsieur Paul Margue, Président du Centre Universitaire de Luxembourg, Monsieur Michel Parisse, Professeur à l'Université de Nancy, Monsieur Héribert Raab et Monsieur Roland Ruffieux, Professeurs à l'Université de Fribourg.

Après cette table-ronde, ce fut Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, qui donna une conférence sur le thème: L'Union de l'Europe – Dessein et Réalité.

Relevons que lors de son séjour en Suisse, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, a eu une entrevue avec Monsieur Pierre Aubert, Président de la Confédération Helvétique au Palais Fédéral à Berne. Nous reproduisons ci-après le texte de la conférence de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement:

Les limites de notre langage font que certains mots, certaines locutions, expriment des réalités très diverses selon les circonstances ou les points de vue. Le sens voulu peut non seulement s'étendre du plus concret au plus abstrait, mais également du plus prosaïque au plus sublime. Prenez seulement le mot «amour», avec l'usage si différencié auquel il donne lieu suivant la bouche qui le prononce.

Il en est ainsi du terme «union» ou «unité», surtout s'il est accouplé à celui «d'Europe». Suivant les systèmes politiques, suivant la sensibilité géographique ou historique, suivant les ambitions et les intérêts, la locution subit les métamorphoses conceptuelles les plus extraordinaires, favorisées qu'elles sont par le développement saccadé et dispersé de l'aspiration fondamentale qu'elle recouvre.

C'est à cette dernière que je veux consacrer mes propos pour l'examiner à la lumière de l'état actuel, en 1983, du monde et de l'Europe. Peut-être pourrions-nous retrouver le fil conducteur des avatars si déconcertants de l'idée européenne par l'évocation de la dialectique constante entre le dessein, l'aspiration et la réalité, l'obstacle.

Rares sont ceux qui, ayant vécu les années critiques de la troisième décennie de ce siècle et, surtout, l'immense tragédie de la seconde guerre mondiale, qui ne se sentiraient pas motivés à vie pour le dessein européen, même si les péripéties décourageantes et aliénantes de la mise en œuvre ont pu affaiblir leur foi ou user leur volonté d'agir.

La furie des totalitarismes, des racismes et des nationalismes avait pu être vaincue, non sans d'énormes sinistres matériels et moraux, une fois de plus grâce à une intervention décisive de l'Amérique d'une part et grâce à l'éreintement de la puissance militaire nazie par les armées soviétiques d'autre part. A l'exultation de la victoire et à la gratitude envers les libérateurs, se mêlait chez les alliés européens des deux super-puissances un sentiment de frustration, voire de fierté blessée. D'autre part, le rêve insensé du Reich millénaire allemand avait sombré dans un désastre apocalyptique.

Les nations de l'Europe occidentale, dont les hauts faits et les antagonismes avaient retenti tout au long du 19e siècle et meublé les manuels d'histoire de leurs exploits, se rendaient compte enfin que les dimensions de l'équilibre international avaient changé profondément et durablement. Les deux guerres sanglantes du 20e siècle apparaissaient de plus en plus comme des déchirements intra-européens, détrônant vainqueurs et vaincus de leurs positions privilégiées et dominatrices d'une époque révolue. Les deux grandes guerres déclenchées en Europe apparaissaient de plus en plus dans leurs résultats comme d'atroces guerres civiles européennes.

Il faut rendre hommage aux hommes d'Etat de la première génération d'après-guerre d'avoir saisi la nouvelle réalité et d'en avoir tiré les conséquences avec clairvoyance et souvent avec générosité.

A cet égard la réconciliation franco-allemande déjà entamée mais scellée définitivement plus tard par l'accolade mémorable du Général de Gaulle et du Chancelier Adenauer est un de ces hauts faits qui changent le cours de l'histoire. Elle reste encore aujourd'hui le ciment de la cohésion européenne.

La volonté politique d'union trouvait un puissant adjuvant dans les réminiscences économiques et sociales d'avant-guerre. Faut-il rappeler que sous l'étreinte d'une crise économique devenue presque chronique après le vendredi noir de 1929, les échanges internationaux s'étiolaient sous un dirigisme de plus en plus paralysant, qui devenait vite nationaliste et autarcique.

De profonds remous monétaires marquent l'époque et les pays luttant pour les marchés résiduels pratiquaient sans vergogne la dévaluation compétitive de leurs monnaies.

Les grands pays industriels tendaient à se déstabiliser socialement et politiquement par le gonflement en leur sein de masses de chômeurs qui ne voyaient pas d'issue à leur situation.

Le nationalisme économique considéré par d'aucuns comme un remède à la situation, aboutissait à l'érection de frontières douanières, fiscales, monétaires et administratives de moins en moins franchissables.

A l'intérieur de celles-ci se développaient des systèmes économiques régis par leurs lois propres implacables et servant, spécialement dans les pays totalitaires, des ambitions dominatrices extérieures.

En un mot le libre échange qui avait fait la fortune du développement et du progrès économique au 19e siècle était détraqué. Pour l'individu ceci comportait de multiples entraves à sa liberté. Le système bloqué invitait à l'aventure d'une extension du «Lebensraum». Nous savons ce qui s'en est suivi.

Au «plus jamais ça» de la condamnation d'une guerre européenne, venait se joindre le «plus jamais ça» d'une strangulation des flux économiques.

Cette mentalité fut favorisée par le vaste champ d'initiative et d'ingéniosité qu'ouvraient les diverses formes de construction matérielle et économique léguées par les hostilités. Après quelques années de dirigisme dicté par la désorganisation des économies consécutive à la guerre, grâce aussi à la doctrine économique sous-jacente au Plan Marshall, les économies européennes se rétablirent assez vite dans un climat de libéralisme économique. L'économie de marché, tempérée il est vrai par la démocratie sociale, était retrouvée. Mais elle ne pouvait prospérer que dans un abaissement des frontières économiques et fiscales ainsi que dans des zones de stabilité monétaire.

Tout cela, ensemble avec le rassemblement naturel des pays occidentaux dans une attitude de défense vis-à-vis d'un régime stalinien expansionniste mettant brutalement au pas des pays de l'Europe orientale, fait que particulièrement dans les pays ci-devant belligérants, presque tout le monde se sentait «homo europaeus».

A quoi devait aboutir cette aspiration ?

Pouvait-elle être uniforme dans un continent aux nationalités bien accusées, formées au cours d'une longue histoire tourmentée ? Pouvait-elle dépasser les particularités et les particularismes culturels, linguistiques, caractériels ?

Le premier temps est marqué par l'élan de l'idée pure ainsi que d'un foisonnement de projets et d'organisations.

En 1946, de Zurich, s'élève la voix de Winston Churchill: «Il s'agit de réformer la famille européenne et d'assurer une structure à l'abri de laquelle elle puisse vivre en paix et en sécurité. Nous devons construire une sorte d'Etats-Unis d'Europe. Le premier pas de la résurrection de la famille européenne doit être une association entre la France et l'Allemagne.» L'expression Etats-Unis d'Europe est lâchée. Coudenhove-Kalergi, le pionnier de l'idée paneuropéenne depuis le lendemain de la première guerre mondiale lance l'idée d'une Union parlementaire européenne en vue de la «création d'une Fédération européenne dans le cadre de l'ONU». L'opinion publique est mobilisée. De nombreuses associations pro-européennes se fondent. Toutes ces initiatives aboutissent à une vaste manifestation qui eut lieu à La Haye du 8 au 10 mai 1948; le Congrès de l'Europe, que préside encore Winston Churchill. Mais déjà à cette occasion se manifeste au milieu de l'engouement général des différences de conception, des clivages entre ceux qui prônent l'approche pragmatique et ceux qui ne peuvent concevoir qu'un processus organique et institutionnel. Dans le sens de ce dernier se crée en octobre 1948 le Mouvement Européen, organisme de coordination international dont l'objet statutaire «consiste en l'étude et la mise en œuvre des conditions propres à réaliser les Etats-Unis d'Europe par le rapprochement et l'unité politiques, économiques et culturels des Etats qui les composent».

Les nuances apparues n'enlevaient rien d'ailleurs au ralliement général à l'idée européenne, dans les pays de l'Europe occidentale. Mais il faut bien l'avouer, ce ralliement constituait aussi une réaction de peur et de défense, alors que la coupure entre l'Europe de l'ouest et celle de l'est, conséquence de Yalta, était devenue apparente et que l'URSS avançait froidement ses pions sur l'échiquier de l'Europe centrale.

Dans ce contexte historique il faut rappeler que le plan Marshall fut à la base de la reconstruction économique de l'Europe occidentale et que le Pacte atlantique vint organiser la défense militaire en 1949, après les affaires de Prague et de Berlin.

Le Conseil de l'Europe, créé le 5 mai 1949 par le statut de Londres est une organisation intergouvernementale de coopération politique, culturelle, sociale et juridique de tous ceux des Etats européens qui reconnaissaient la primauté des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Son siège est à Strasbourg. L'adhésion au Conseil de l'Europe, organisation intergouvernementale, ne pose pas de problème de souveraineté. Un plus grand nombre d'Etats, y compris la Suisse, y ont trouvé l'expression de leur disponibilité européenne.

Quant à la coopération économique elle allait s'organiser successivement sur différents plans. Il ne m'appartient pas d'en faire tout l'historique. Qu'il suffise de dire que l'élan vers le démantèlement des obstacles au libre échange, l'effort d'extension de marchés non-discriminatoires, la coopération positive dans la formulation de politiques économiques de restructuration et de croissance au-delà des frontières s'inscrivaient dans le statut d'organisations successives. D'abord de l'organisation européenne de coopération économique O.E.C.E. créée en 1948 dans le sillage du plan Marshall, transformée plus tard en organisation économique de coopération et de développement (O.E.C.D.) après l'adhésion de pays non-européens (Etats-Unis et Canada), forum assez large de 19 pays.

Des efforts plus concentrés prirent leur début avec la fameuse déclaration Schuman du 9 mai 1950 qui devait mener à la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, première victoire gagnée par les institutionnalistes ou fédéralistes. La C.E.C.A. sera une organisation comportant des organes dotés

de pouvoirs supranationaux. Une fois sur cette lancée les six pays-membres de la C.E.C.A. s'engageaient dans la négociation d'une Communauté européenne de défense, projet qui allait échouer, et d'un premier projet de Communauté politique.

Sur le plan économique la question était posée. Pourquoi, après les débuts heureux de la C.E.C.A., ne pas aborder les problèmes de l'Europe au-delà du secteur du Charbon et de l'Acier sous l'angle de l'économie générale ? Ce fut alors la création par les Six en vertu du traité de Rome, de la Communauté économique européenne ou marché commun (C.E.E.) et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom ou C.E.E.A.). L'expérience de rejet de la Communauté de défense par un pays-membre avait cependant amené les négociateurs à tempérer la dose de supranationalisme contenue dans le traité de Paris relatif à la C.E.C.A. Première manifestation d'une résistance des pragmatiques, bien assis sur la souveraineté nationale.

Autre manifestation d'une approche plus conservatrice: la constitution sous l'égide de la Grande-Bretagne qui a refusé l'entrée à la C.E.C.A. et la C.E.E. de l'Association européenne de libre échange dont la charte constitutive signée à Stockholm le 4 janvier 1960 souligne le caractère empirique. La Suisse y adhère.

Ce trop bref aperçu montre déjà à suffisance que l'idéal européen lancé avec conviction et enthousiasme avant 1950, allait au cours de la phase constitutive des organisations éclater en divers courants et systèmes et se heurter à des obstacles ou situations acquises qu'il n'était pas facile de lever ou de faire bouger.

Dans la suite au cours du temps le grand dessein européen s'est heurté à des réalités, qui soit l'on dévié de son but, soit l'ont affaibli, ou encore l'ont limité, réalités qui ont aussi altéré le langage utilisé à son propos.

Cela fut ressenti malgré les incontestables et durables réussites de l'idée européenne depuis une trentaine d'années. Ces vicissitudes diverses furent particulièrement éprouvées dans l'organisation dont l'objectif politique était le plus ambitieux et l'institutionalisation la plus poussée.

A cet égard la vie des Communautés Européennes créée par les traités de Paris (C.E.C.A.) et de Rome (C.E.E., Euratom) réfléchit le mieux les variations de l'humeur européenne. Il faut bien concéder que, pour parler en termes teilhardiens, elles représentent le fer de lance ou la flèche de l'évolutionnisme politique de l'Europe.

La Communauté des Six, aujourd'hui des Dix, poursuit en effet un dessein politique. L'organisation communautaire des économies des pays-membres ne semble durable et efficace à ses adhérents sur le plan interne et externe, que si elle suscite et accompagne un processus d'union politique.

Les obstacles qu'elle a rencontrés au cours de l'histoire trentenaire des Communautés sont bien représentatifs de la mentalité européenne en général, c'est-à-dire également de celle prévalant en dehors du cercle restreint des Communautés.

Je n'insiste pas trop sur les contraintes de l'étendue géographique auxquelles s'applique le projet d'union. L'Europe est coupée en deux. Une Europe de l'Atlantique à l'Oural n'est pas pensable actuellement, d'autant plus que le rassemblement des pays européens libres s'est opéré par réaction à l'expansionnisme collectiviste soviétique. Il n'empêche que cette coupure qui affecte directement la nation allemande, laisse dans l'esprit des citoyens de la République Fédérale, d'une façon avouée ou non, l'impression d'une structure inachevée.

Un régime spécial a d'ailleurs dû être concédé à la République Fédérale pour les relations commerciales entre les deux Allemagnes. Il n'empêche aussi que certains des pays à grande tradition européenne sont obligés de rester en dehors de l'orbite communautaire, malgré les désirs qu'ils peuvent éprouver de s'y insérer.

Les plus grands accrocs des Communautés Européennes résultent évidemment du soin jaloux avec lequel les Etats-membres défendent leurs droits souverains, souvent mal à propos. Ici le zèle de certains protagonistes de l'union européenne a pu nuire parfois. Il est arrivé que l'image des Etats centralisés de l'Europe ait faussé les perspectives de développement communautaire. Le besoin de l'union des Etats européens est issu de la constatation qu'en face des grands blocs économiques, en face des foudroyants progrès de la technologie nécessitant la mise en œuvre de moyens énormes, certaines fonctions souveraines doivent être non pas abandonnées mais gérées en commun, parce que les pays pris individuellement ne sont plus capables de les exercer à satisfaction. On ne peut que trop insister sur le principe de subsidiarité, si familier à l'esprit suisse. Ce que, pour le bonheur des hommes, l'Etat national est mieux capable de garantir, ne saurait être enlevé à sa sollicitude et sa primauté. Bien sûr, en présence de la complexité des économies actuelles, la ligne de partage entre les responsabilités n'est pas toujours facile à tracer et à faire comprendre. L'optimum de proportion entre centralisme et décentralisme est malaisé à définir.

En fait, on peut dire que les premiers membres des Communautés, les Six, en 1952 et en 1958, se sont engagés dans le processus communautaire avec des intentions délibérées de jouer le jeu de la mise en commun de certains droits souverains. Ils se sont jetés à l'eau dans des conditions politiques propices. Dans la suite, avec le changement des hommes et des politiques, des tentatives de retrait, de retour en arrière, ont été entreprises et ont même réussi. Je peux citer dans cet ordre d'idées ce que l'on a appelé à tort le compromis de Luxembourg intervenu au début de 1966. En effet un des grands partenaires de la Communauté de l'époque était d'avis que les dispositions des Traités prévoyant des votes majoritaires devraient être suspendues à propos de décisions portant sur des questions importantes pour tel ou tel Etat afin de permettre d'aboutir à l'unanimité au bout d'une

négociation prolongée. Les cinq autres membres n'approuvèrent pas le principe mais se sont prêtés à une pratique pragmatique. L'accord de Luxembourg constitue donc plutôt un modus vivendi qu'un véritable compromis. En fait jusqu'à un vote récent à propos des prix agricoles, les votes majoritaires ont été évités pendant de longues années. Ceci a eu un effet néfaste sur le rythme des travaux et des décisions des Communautés et a finalement ralenti l'intégration des économies.

Tous ceux qui veulent revitaliser les Communautés réclament avec raison le retour à la stricte application des Traités, donc la suppression ou l'atténuation du compromis de Luxembourg. Mais des réticences subsistent. Autre exemple de regrets d'avoir trop cédé, l'application incomplète des dispositions du Traité Euratom, qui couvre cependant une matière qui par sa nouveauté et son impact massif se prête particulièrement à la coopération transnationale. Autres exemples moins spectaculaires et plus subtils, les mille petits trucs inventés par les Etats, pour parer par un protectionnisme larvé, aux conséquences de la crise économique.

A ce propos il ne faut pas oublier que l'intégration des économies a été hautement favorisée par la période de reconstruction et d'expansion consécutive à la dernière guerre. Aussi la plus grande épreuve de vitalité de la Communauté doit-elle être rapportée actuellement, au plus profond d'une crise économique générale accompagnée de chômage et qui perdure.

Ceci m'amène à aborder l'actualité et à apprécier la préoccupation européenne des années quatre-vingts. Cette appréciation ne peut se comprendre qu'à la lumière de l'évolution des multiples tentatives de renforcer la Communauté.

Il faut retenir d'abord qu'au cours des années le changement de génération a influé considérablement sur la motivation des dirigeants politiques. Ce n'est pas qu'intellectuellement les hommes nés après la guerre ne saisissent pas la nécessité de l'unité en présence d'un déclin relatif de la place de l'Europe dans un monde grouillant d'hommes et de problèmes, mais l'attachement viscéral à l'idée européenne résultant des traumatismes passés n'y est peut-être plus. Conséquemment la construction interne de l'Europe politique soulève moins d'enthousiasme et d'esprit de sacrifice.

Les Etats ont repris du poil nationaliste. Sous le coup de la stagnation économique et des luttes sociales internes, la politique du donnant-donnant à repris le dessus et la volonté d'accepter des transactions s'est fortement émoussée.

La vie interne des Communautés Européennes reflète encore le mieux ces changements de mentalité et d'objectifs, étant donné que depuis trente ans elles sont prises entre les élans audacieux et les fléchissements pusillanimes. Ayant jeté des bases légalement solides et ambitieuses quant au but, au départ, les pays-membres ont évolué dans la suite selon une valse-hésitation sous la tension de l'incomplet ou de l'inachevé d'une construction politique difficile à parfaire. Ce que beaucoup de bons esprits ont déploré comme tragique c'était qu'intellectuellement la nécessité de progresser fut toujours reconnue, mais que l'articulation entre l'intérêt communautaire et l'intérêt national était malaisée à établir et à sauvegarder.

C'est pourquoi le débat institutionnel, qui est celui de la souveraineté nationale, n'a jamais cessé au sein de la Communauté.

Cela débutait par l'abandon au moins terminologiquement de la notion de supra-nationalité, dans les passages du Traité de Paris (C.E.C.A.) au Traité de Rome (Marché Commun). On parlait plutôt de principes fédéralistes ou confédéralistes, en reconnaissant que le Traité de Rome comporte un subtil dosage des deux concepts.

La crise communautaire de 1965/66 que j'ai évoquée plus haut, qui débouchait sur le compromis de Luxembourg, est un épisode marquant de cette histoire en même temps que la résultante de la conception gaullienne de la construction de l'Europe des patries. Le plan de De Gaulle d'une Communauté politique à caractère plutôt intergouvernemental (travaux du Comité Fouchet) avait échoué du fait de l'opposition de la Belgique et des Pays-Bas avançant comme préalable de l'acceptation d'une formule intergouvernementale l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté. En décembre 1969, après une longue stagnation, le Président Pompidou reprend l'initiative en proposant au Sommet de La Haye d'achever, d'approfondir et d'élargir le Marché commun. L'élargissement signifiait la volonté d'ouvrir la porte de la Communauté à la Grande-Bretagne, alors que l'approfondissement devait inaugurer un sursaut communautaire tendant à établir une véritable union économique et monétaire entre les Etats-Membres. En effet les troubles monétaires renaissant en 1968 menaçaient d'ébranler la cohésion majeure des années précédentes. J'ai été personnellement mêlé aux travaux d'approche d'une union monétaire et j'ai passé par ses différentes phases d'espoir et de désespoir de cette promotion.

L'obstacle à cette occasion fut le scepticisme invoquant le manque de convergence des politiques économiques et monétaires et la somme d'efforts politiques pour réaliser l'union préconisée. Mais certains Gouvernements se heurtaient surtout aux contraintes institutionnelles proposées, notamment la création de centres de décision sur les politiques communautaires à mettre en œuvre. Les adversaires subodoraient la naissance d'un authentique Gouvernement européen.

En 1972, au Sommet de Paris, les Etats-Membres parviennent à une nouvelle synthèse d'un plan de progrès communautaire, devant aboutir à ce qu'on appelait l'union européenne. L'explicitation de cette notion neutre et sommaire devait être confiée dans la suite à Monsieur Léo Tindemans, dont le rapport, rédigé au bout de consultations étendues, s'est heurté lui aussi à maintes hésitations. Son principal résultat est l'impulsion donnée au développement et à l'institutionalisation selon une formule légère des consul-

tations régulières en matière de politique internationale. A cet égard les dernières années ont été marquées occasionnellement par de significatives positions communes des pays de la Communauté comme par exemple la déclaration de Venise sur le Moyen-Orient.

Mais la valse-hésitation continue. L'élection directe des membres du Parlement Européen en 1979 n'y a pas mis fin. Son résultat est d'avoir introduit un nouvel interlocuteur dans le processus d'interrogation et de remise en question d'autant plus critique qu'il se sent frustré de pouvoirs suffisants pour marquer profondément la vie communautaire.

Le scénario de l'alternance entre la poussée en avant et l'hésitation tend à se reproduire avec la dernière tentative en date, à savoir ce qu'on a appelé l'initiative Genscher-Colombo, d'après les Ministres des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne et de la République Italienne. Le Conseil Européen, c'est-à-dire l'instance des Chefs d'Etat ou de Gouvernement, est actuellement saisi d'un projet d'Acte ou de Déclaration qui devrait confirmer l'engagement de progresser dans la voie d'une union toujours plus étroite. Le rôle de ce Conseil Européen, c'est-à-dire des Chefs d'Etat ou de Gouvernement, appelé à donner à la construction européenne une impulsion politique générale, y est défini. Les procédures de décision prévues par les Traités ne sont pas modifiées mais réinterprétées par un retour contrôlé et prudent à une plus grande orthodoxie légale. Le Parlement Européen obtient certains objets de satisfaction d'ordre procédural notamment dans le domaine de la concertation. Les consultations en matière de politique étrangère sont approfondies et organisées. La coopération culturelle sera développée par les activités d'une Fondation Européenne et de l'Institut universitaire de Florence. J'y reviendrai plus loin.

A ce propos il ne faut pas oublier qu'avec l'adhésion de nouveaux membres, les problèmes de gestion communautaire se compliquent énormément. Enfin le centre de gravité de la Communauté se déplace, avec l'adhésion escomptée de l'Espagne et du Portugal, vers la Méditerranée. Nous risquons d'avoir notre problème Nord-Sud d'un genre particulier, par exemple en agriculture. La Communauté devra reconsidérer son organisation interne et ses méthodes de travail, souvent critiquées pour leur lourdeur.

Les propos que je viens de tenir dans une vue réaliste des choses, cachent cependant ce que les efforts d'union européenne ont réalisé comme performance remarquable et tendraient à faire sous-estimer l'impact que la politique d'union a eu sur le destin de tous les Etats européens, qu'ils soient membres ou non de la Communauté.

Bien sûr on peut reprocher aux Etats-membres leur pusillanimité croissante, leur manque d'esprit de conséquence. On peut s'inquiéter de la lourdeur des procédures de décision dans une Communauté bientôt portée à 12 membres, dont les conceptions politiques et les aspirations économiques ne sont pas accordées au même diapason. On peut dénoncer une technocratie envahissante, le gonflement bureaucratique dû d'ailleurs en grande partie au multilinguisme.

On ne peut nier cependant que durant les trois dernières décennies, la Communauté a marqué de son sceau le dialogue et la coopération avec le reste du monde. Sa voix a été étonnamment forte chaque fois que les Etats-membres parvenaient à parler d'une seule voix. A l'heure où la politique monétaire des Etats-Unis domine à nouveau et souverainement les relations monétaires internationales, il est bon de se rappeler que la Communauté des Six avec l'appui d'autres Etats européens a réussi en 1971 à infléchir une doctrine monétaire américaine quasi immuable.

La Communauté a su se créer un capital de confiance dans le tiers-monde par les Conventions de Yaoundé et de Lomé instituant une coopération commerciale, industrielle, financière et technique avec des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Ce faisant elle innovait hardiment à propos des formes d'aide par des dispositions spéciales relatives à des produits sensibles et assurait aux pays A.C.P. pour certaines de leurs productions une stabilisation des recettes d'exportation par le système STABEX.

La politique d'ouverture et de compréhension active en faveur des pays du tiers-monde a conféré à la Communauté une réputation telle qu'elle a donné lieu à une boutade qui dit que le respect qu'on éprouve à l'égard de l'institution européenne est proportionnel à la distance géographique qui sépare l'appréciateur du centre de décision.

Même en ces années de morosité institutionnelle la Communauté a réussi des performances d'intégration avec le Système Monétaire Européen, qui introduit une zone de relative stabilité dans la dérive des monnaies. Et même pour un problème aussi coriace que la pêche maritime, le principe communautaire a réussi à se concrétiser récemment par un accord sur l'Europe Bleue.

Par sa politique d'association et de conclusion d'accords commerciaux préférentiels la Communauté a contribué puissamment à l'intensification des échanges internationaux pendant toute la période précédant l'actuelle crise.

Mais tout cela n'est pas son mérite exclusif.

Si elle a pu remporter des succès incontestés et souvent agir efficacement sous le signe de l'Europe, c'est qu'elle se sentait tacitement approuvée et appuyée par d'autres Etats européens, qui sans la rejoindre lui étaient associés ou liés implicitement par une doctrine commune. Je vise particulièrement les pays membres de l'Association Européenne de Libre Echange (A.E.L.E.) à laquelle la Suisse participe. En fait les accords de libre échange séparés et bilatéraux conclus entre les pays de l'A.E.L.E. et la C.E.E. ont eu pour effet de créer un seul système de libre échange qui englobe dix-sept pays européens. En raison de l'échange intense et de l'interdépendance qui caractérise les relations entre les pays des deux groupes, une coopération au-delà du libre échange a été souvent préconisée. Elle se heurte à propos de certains domaines à visée politique au statut de neutralité de

plusieurs pays de l'A.E.L.E, dont la Confédération helvétique.

L'aisance avec laquelle la coopération entre les deux groupes a pu être maintenue jusqu'ici pourrait cependant, si on n'y prenait pas garde, être affectée par les projets qui tendent à mieux maîtriser la crise économique et sociale actuelle dans les deux groupes. C'est ainsi que la C.E.E. a inscrit à son ordre du jour le renforcement de son propre marché intérieur, l'objectif étant de créer un véritable espace industriel fondé sur une réelle préférence communautaire. Or les accords de libre échange reposant sur la suppression réciproque des obstacles au commerce des produits industriels, il importera de veiller à ce que les principes de réciprocité et de préférence soient maintenus dans une relation équilibrée.

Ceci est un exemple des dangers qui peuvent résulter du dynamisme de la Communauté pour les nations qui ne sont pas susceptibles de la joindre, mais qui se voient progressivement abandonnées par certains de leurs partenaires et qui risquent d'être de plus en plus isolées.

Des hommes d'Etat suisses ont analysé le dilemme que posent pour leur pays d'une part l'avantage d'une Communauté Européenne solide et bien identifiée, d'autre part les inconvénients qui peuvent résulter de l'affirmation de cette personnalité centrée sur sa propre cohésion.

Monsieur Kurt Furgler, ancien conseiller fédéral y a donné une réponse principielle de grande élévation de pensée quand il écrit en 1977: «Le danger d'une satellisation existe. Il serait irréaliste de le nier. La Suisse salue néanmoins l'élargissement de la Communauté, parce qu'elle juge l'option fondée sur la démocratie, et la sécurité qui est à la base de ce processus d'unification plus déterminante que d'éventuels désavantages économiques.

L'intérêt que la Suisse attache à une Communauté forte se fonde sur la raison que seule une Europe économiquement intégrée garantit une véritable stabilité et une authentique politique de sécurité.»

A mon avis la Communauté doit répondre à cet état d'esprit par le maintien d'un flux constant d'information et des contacts réguliers pour que de part et d'autre on ne s'égare pas.

Les intérêts et possibilités différenciés des pays de l'Europe, candidats ou non à l'adhésion aux Communautés, ont inspiré parfois aux hommes d'Etat soucieux de progrès unitaire des propositions de formules plus souples d'adhésion. Le rapport de Monsieur Tindemans sur l'Union Européenne faisait allusion à la possibilité d'une construction étagée, l'Europe à deux ou plusieurs vitesses en invoquant l'exemple du Benelux et de l'UEBL, qui à certains égards sont en avance sur les accords communautaires. Le système est d'ailleurs partiellement appliqué dans les accords monétaires Européens, dans le cadre desquels la Grande-Bretagne p. ex. ne participe pas au régime contrôlé des taux de change avec soutien financier mutuel et l'Italie jouit jusqu'à nouvel ordre d'une bande de fluctuations des changes élargie.

Une telle approche ne permettrait-elle pas, a-t-on plaidé, d'élargir encore, géographiquement et politiquement, le bloc communautaire ?

On a essayé d'interpréter dans le sens d'une Europe à géométrie variable les propos tenus par le Président Mitterrand au Conseil Européen de mars dernier. Constatant que l'œuvre communautaire est bloquée du fait de certains problèmes comme celui des ressources propres et du budget communautaire en général, il préconise un autofinancement hors budget de politiques communes nouvelles comme l'énergie par la création d'agences spécialisées. Il parle d'un projet d'ensemble à examiner entre Gouvernements.

Est-ce un nouveau Messine c'est-à-dire une révision des Traités qu'il annonce ? Ce n'est pas clair.

Quoiqu'il en soit, on a toujours répondu à juste titre qu'une espèce d'Europe à la carte diluerait et affaiblirait finalement la construction européenne. Comme je l'ai déjà dit, c'est à travers une entreprise à visées politiques peut-être lointaines mais affirmées clairement, au sein de laquelle les pays-membres acceptent le principe de l'égalité des droits et des charges, que la personnalité de l'Europe dans les affaires mondiales peut se manifester et se profiler.

Par ailleurs la politique d'association pratiquée permet de réaliser, l'expérience le prouve, des extensions différenciées de la coopération économique et de garantir la liberté des échanges.

A l'intérieur de la Communauté j'accepterais pour ma part, notamment pour les nouveaux membres, une construction à deux vitesses à deux conditions que d'une part les politiques pratiquées aillent dans le sens de la confluence finale dans le système normal et que dans cette phase purement transitoire la jouissance des droits pour la 2^{e} vitesse soit en équilibre grosso modo avec l'acceptation des charges et engagements mutuels.

A cet endroit il serait peut-être indiqué d'évoquer la juridiction de la Cour Européenne de Justice, qui tout au long des années a édifié une jurisprudence qui est complémentaire du droit communautaire écrit et qui s'est révélée un des facteurs importants de la cohésion et de la logique communautaires. Par ailleurs ses arrêts ne manquent pas à l'occasion de défrayer les chroniques judiciaires en dehors de la Communauté.

Parlant de l'Europe judiciaire et par dépassement de l'économique, il sied d'évoquer devant cette audience l'œuvre de la Commission Européenne des Droits de l'Homme et de la Cour Européenne des Droits de l'Homme organisées dans le cadre du Conseil de l'Europe. La Convention de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales signée à Rome le 4 novembre 1950 fait partie de l'époque évoquée ci-avant, des grands sauts en avant de l'après-guerre. Elle a créé une instance transnationale devant laquelle, à l'instar de ce qui se passe avec la Cour Européenne le simple citoyen peut assigner son Etat d'origine en cas de violation des droits fondamentaux. Malgré les restrictions qui entourent ces procédures, c'est une très belle réussite du génie européen.

Si le Conseil de l'Europe tient moins la vedette de l'actualité que les Communautés, il serait erroné de se méprendre sur son rôle en profondeur dans certains domaines de sa spécialité, tout d'abord à propos des droits de l'homme, mais aussi à propos de multiples initiatives d'impulsion et de coopération dans le domaine de la culture. Ceci est également une contribution remarquable à l'affirmation de l'identité européenne.

Bien qu'au sein de la Communauté se manifeste aussi périodiquement la volonté de resserrer la coopération culturelle comme récemment par la décision de la création d'une Fondation Culturelle Européenne, je persiste à croire qu'il faut éviter le double emploi et qu'il échet de ne pas entraver le travail remarquable du Conseil de l'Europe dans ce domaine. En effet sur ce point l'Europe a un héritage commun qui a fait sa grandeur dans le passé et que tous les peuples de ce continent sont appelés à conserver et à promouvoir, à condition naturellement qu'ils ne l'aient pas rejeté.

Dans la vision d'une convergence politique globale, il doit y avoir moyen d'articuler ces différentes approches européennes en dépit de leur différenciation et selon leurs spécialités.

L'aspiration fondamentale vers l'unité dont j'ai essayé de suivre le fil conducteur suppose cependant que les difficultés politiques d'un monde occidental déchiré et doutant de lui-même comme aussi le tohubohu économique et social qui s'en suit ou qui en est à l'origine, ne fassent pas perdre de vue l'importance et la grandeur de ce qui est acquis ainsi que la constante nécessité de dépasser la stagnation.

Cela est d'abord vrai pour la Communauté des Dix.

Des sondages d'opinion organisés vers la fin de l'année dernière sur la question: «Est-ce que vous êtes pour l'unification de l'Europe ?» ont révélé que 70% des citoyens de la C.E.E. se sont prononcés «pour» et seulement 14% «contre», et cela malgré la dépression et la morosité européennes.

Il importe d'exploiter cette chance en restituant au mouvement européen tout son potentiel de mobilisation morale. Il faut faire un effort d'information engagée en accroissant la transparence des processus communautaires. Les performances réelles de la politique d'union se sont perdues dans l'esprit des gens par l'usure de la politique au jour le jour. Et on jouit des libéralisations et nouvelles potentialités qu'elle a apportées à tous, comme l'on respire gratuitement et inconsciemment l'air qui nous enveloppe.

D'aucuns ont proposé une revision générale des Traités pour accorder les institutions aux nouvelles dimensions des problèmes. On a parlé d'un nouveau Messine. Je ne suis pas opposé à une réflexion sur les institutions et à des retouches spécifiques dans le sens d'un meilleur fonctionnement et surtout d'une collaboration plus équilibrée entre les diverses institutions: Parlement, Commission, Conseil des Ministres. Mais on se ferait des illusions, si l'on pensait qu'une revision générale des statuts irait nécessairement dans le sens du progrès. L'aspect institutionnel est secondaire par rapport à la nécessité de faire fonctionner les rouages et d'accepter les compromis communautaires.

La C.E.E. qui reste la locomotive du mouvement européen doit résoudre dans les meilleurs délais les problèmes qui bloquent actuellement la machine: ressources propres, politique agricole. Elle doit développer et intensifier la solidarité et la stabilité monétaires dans le cadre du système monétaire européen.

Il lui incombe de perfectionner son système de prise de décision en revenant peu à peu à l'application fidèle des Traités. J'ai toujours pensé également que la désignation de ministres européens, dans les Gouvernements nationaux dotés de pouvoirs de coordination à l'intérieur de leur Gouvernement et de représentation vers l'extérieur, pourrait donner au Conseil des Ministres une plus grande efficacité sous l'autorité d'impulsion générale du Conseil Européen. Un stream-lining des rouages s'impose.

En même temps le Conseil des Ministres pourrait déléguer plus largement certains pouvoirs d'exécution à la Commission. Finalement une co-responsabilité dans certaines matières devrait être concédée au Parlement Européen, dont les activités gagneraient en autorité et en crédibilité si elles étaient menées avec la conscience nette de ses responsabilités. Cela revient à faire la synthèse réelle des situations diverses au sein de la Communauté dans l'esprit d'égalité et de justice envers tous ses membres, grands et petits.

Dans de larges couches de la population et notamment auprès des jeunes, la crédibilité de la Communauté gagnerait énormément si elle pouvait engager à son niveau la lutte contre le chômage. Tâche excessivement difficile et délicate, mais qui devient la pierre de touche d'un nouvel engouement pour l'avenir de l'Europe.

Le cours du monde apporte journellement de nouvelles raisons de promotion de l'union des pays européens, qu'ils soient membres des Communautés ou non.

Problèmes de défense, positions à propos de l'armement et du désarmement, pouvons-nous ignorer ces fortes sollicitations ? Dernièrement Monsieur Giscard d'Estaing a parlé d'une occasion unique pour l'Europe d'entreprendre dans le domaine des armements nucléaires une position faisant apparaître la personnalité européenne de défense (Le Monde 19 février 1983).

Incidemment je rappellerai que la paix ne se gagne et ne se conserve pas par des manifestations de bonne volonté et de candeur. Elle se gagne par le patient travail de réduction des raisons de conflits et par la vigilance. La politique européenne, par les solidarités qu'elle crée est une politique de la paix, concrète, engagée.

Et puis il y a les efforts de recherche dans les sciences et techniques de pointe, les nouveaux moyens de communication (mass media) qui soulèvent des problèmes inédits de coopération et de conviviabilité européennes.

Selon certains sociologues scrutant les mutations en cours nous passons actuellement

— de la société industrielle à la société informatique
— de la technique facilitant le travail à celle qui élargit la qualité de la vie ou la civilisation de loisirs,
— de l'économie nationale à l'économie mondiale,
— du planning à court à celui à long terme,
— de la démocratie représentative à la démocratie participante.

Ces changements de société n'affecteront pas seulement les individus, mais aussi les nations.

Autant de raisons pour les Européens d'aborder ce monde mouvant en serrant les rangs pour qu'au milieu de ces transformations ne se perde pas l'humanisme européen qui a fécondé les civilisations pendant deux millénaires.

C'est pourquoi l'union de l'Europe est aussi une aventure de l'esprit !

La visite officielle à Luxembourg de Monsieur Mohamed Mzali, Premier Ministre de la République Tunisienne

Répondant à l'invitation de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Monsieur Mohamed Mzali, Premier Ministre de la République Tunisienne, s'est rendu en visite officielle à Luxembourg du 2 au 4 mai 1983. Au cours de son séjour dans notre pays, Monsieur Mzali a été reçu par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Château de Berg. Il a en outre eu des entretiens politiques avec Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, et Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères. Le Premier Ministre tunisien a visité la ville de Luxembourg, notamment la vieille ville et le centre européen ainsi que les installations de la centrale hydro-électrique de la Société Electrique de l'Our à Vianden. Une réception fut également offerte en son honneur par Madame le bourgmestre de la ville de Luxembourg. La délégation qui accompagnait le Premier Ministre tunisien et Madame Mzali au cours de leur visite à Luxembourg comprenait notamment les personnalités suivantes: Monsieur Abdellaziz Lasram, Ministre de l'Economie Nationale, Monsieur Lassaad Ben Osman, Ministre de l'Agriculture, Monsieur Ahmed Ben Arfa, Secrétaire d'Etat auprès du Ministère des Affaires Etrangères chargé de la coopération internationale, Monsieur Nourreddine Hached, Ambassadeur de Tunisie, Monsieur Ismail Khelil, Conseiller auprès du Premier Ministre, Monsieur Abdelkrim Moussa, Conseiller auprès du Premier Ministre, Monsieur Ridha Ben Slama, Chargé de Mission au Premier Ministère, Monsieur Rachid Ben Ahmed, Directeur au Premier Ministère, le Colonel Habib Ammar, Aide de camp.

Lors d'un dîner en l'honneur du Premier Ministre tunisien offert par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, au Château de Bourglinster des discours furent prononcés par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, et par Monsieur Mohamed Mzali, Premier Ministre tunisien.

Nous reproduisons ci-après le texte de ces discours ainsi que le texte du communiqué commun publié à l'issue de la visite officielle.

Discours de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement

Monsieur le Premier Ministre,

Moins d'un an après la visite que j'ai eu l'honneur et le privilège d'effectuer dans votre pays, j'ai été particulièrement heureux de pouvoir à mon tour vous accueillir au Grand-Duché de Luxembourg, et plus spécialement ce soir à l'intérieur de ce château médiéval dont l'architecture massive et sobre trahit encore la rudesse des conditions de vie d'antan.

Permettez-moi de vous renouveler, Monsieur le Premier Ministre, ainsi qu'à votre délégation, mes plus sincères souhaits de bienvenue.

La Tunisie et le Luxembourg sont depuis de longues années liés par des liens profonds d'amitié et d'estime mutuelles.

La visite officielle que le Président Habib Bourguiba a effectuée dans notre pays en juillet 1966 ainsi que la visite d'Etat de LL. AA. RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Luxembourg à Tunis en mars 1975 ont constitué autant de jalons décisifs pour le développement d'une coopération harmonieuse entre nos deux pays.

Le Luxembourg a pu, par la construction de 7 Centres ruraux de protection maternelle et infantile, apporter une contribution concrète à l'infrastructure sanitaire de votre pays. Cette première réalisation sera suivie, je l'espère, par de nombreux autres projets d'intérêt commun.

Des perspectives encourageantes s'étaient déjà ouvertes l'année dernière au cours de la visite que j'ai moi-même effectuée en Tunisie. En examinant l'ensemble de nos relations bilatérales, nous nous étions efforcés de donner une nouvelle impulsion à notre collaboration dans l'intérêt de nos deux pays.

Les possibilités de coopération entre la Tunisie et le Luxembourg qui avaient été au cœur de nos discussions à Tunis ont également fait l'objet d'échanges de vues fructueux au cours des deux journées que vous venez de passer au Luxembourg. Monsieur le Premier Ministre, je me félicite de ce que nos entretiens et nos séances de travail nous aient permis de définir encore plus systématiquement les orientations à donner à une collaboration dans des domaines spécifiques, comme la sidérurgie et l'agriculture.

C'est en travaillant ensemble à ces réalisations communes que les peuples apprennent à se connaître et à s'apprécier. Si à l'échelle mondiale, la coopération entre la Tunisie et le Luxembourg reste modeste, je suis pourtant convaincu qu'elle nous permet d'avancer dans la bonne direction. En effet, au-delà des distances géographiques, des différences culturelles ou historiques, nos deux pays sont unis par la même détermination de s'engager pour le respect des droits et des libertés des peuples. Nous partageons la conviction que seul l'établissement de relations équilibrées et complémentaires entre les nations permettra de vaincre la pauvreté et d'assurer une existence digne à tous les hommes de la terre. Nous sommes également convaincus que c'est par notre coopération, par la mise en commun de nos efforts et de nos intelligences que nous pourrons utilement contribuer à la définition de relations plus réalistes et plus justes entre les pays industrialisés et le Tiers-Monde.

A cet égard, la coopération entre nos deux pays dépasse le niveau strictement bilatéral de nos relations et s'inscrit dans le cadre plus général des relations entre la Communauté Européenne et les pays tiers. Chacune de nos nations peut, à l'intérieur d'un ensemble régional plus important, promouvoir l'esprit de coopération et prêcher la conciliation dans les relations internationales.

Conduite par des hommes lucides et courageux tels que le Président Bourguiba et vous-même, Monsieur le Premier Ministre, la Tunisie occupe une place de premier rang parmi les pays qui ont conscience des devoirs d'entraide sur le plan international. Quant au Luxembourg, il dispose malgré ses faibles dimensions, d'atouts non négligeables et il peut, en tant que pays membre de la Communauté coopérer à des solutions de solidarité selon la vision qui lui est propre.

C'est en faisant entendre la voix de la raison et de la mesure que nous pourrons le mieux servir de part et d'autre la cause de la paix dans le monde.

Monsieur le Premier Ministre,

Nous avons appris avec satisfaction que, dans la région du Maghreb, un processus de rapprochement entre la Tunisie, l'Algérie et le Maroc s'est amorcé.

Le «Traité de Fraternité et de Concorde» qui a été signé le 19 mars dernier entre votre pays et l'Algérie est un gage pour une coopération fructueuse entre pays voisins.

De même la rencontre qu'ont eue récemment le Président algérien et le roi du Maroc est de bonne augure pour la recherche d'un règlement pacifique au problème difficile du Sahara occidental.

Nous ne pouvons qu'exprimer notre satisfaction à l'égard de ces efforts de rapprochement qui ouvrent des perspectives encourageantes en vue de créer au Maghreb un climat de coopération plus intense, contribuant ainsi à renforcer la stabilité de cette région du monde dont l'importance pour l'Europe est indéniable. Nous devons rendre hommage au rôle que vous-même avez joué dans le sens de la modération et de l'apaisement.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour aborder un sujet qui, je le sais, vous tient particulièrement à cœur, ceci pour des raisons tant morales que géopolitiques. Ce sujet préoccupe aussi vivement mon pays ainsi que nos partenaires de la Communauté Européenne. Il s'agit du grave problème du conflit israelo-arabe sur lequel s'est greffé avec une acuité accrue le problème du Liban.

Je suis convaincu que la persistance des tensions qui règnent dans cette partie du monde constitue non seulement une menace sérieuse pour la paix dans cette région, mais contribue également de façon notable à la détérioration des relations internationales dans leur ensemble.

Depuis bon nombre d'années les Dix n'ont cessé de consacrer de grands efforts à la recherche d'une paix juste et durable. Je ne citerai dans ce contexte que brièvement quelques étapes importantes telle que la déclaration que les chefs d'Etat et de Gouvernement ont faite à Venise en juin 1980, ainsi que les missions de contact effectuées par les Ministres Thorn et Van der Klaauw auprès des Etats de la région afin de rechercher les bases possibles d'une négociation. D'autres réunions du Conseil Européen ou du Conseil des Communautés Européennes ont ultérieurement précisé la position des Dix.

Très récemment, lors de leur réunion de Bruxelles des 21 et 22 mars, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont à nouveau pris position de façon claire et nette en rappelant notamment les principes qui inspirent leurs conceptions en vue de la recherche d'un règlement global juste et durable.

Ces lignes de force sont les suivantes:

— Le droit à l'existence sûre pour tous les Etats de la région y compris Israël.
— La justice pour tous les peuples y compris le droit à l'auto-détermination du peuple palestinien avec tout ce que cela implique.

Seule la reconnaissance mutuelle de ces principes par les parties en cause et l'abandon de la force et de la menace de la force pourront permettre l'établissement de la paix tant désirée. L'initiative prise le 1er septembre 1982 par le Président Reagan a montré une voie vers la paix. Le sommet des Etats arabes à Fez a relevé de son côté le désir d'aboutir à un règlement pacifique. Nous connaissons les difficultés qui ont surgi récemment et qui ont à nouveau déçu nos espérances. Mais les choses peuvent changer et nous nous remettons à espérer que la mission qu'effectue en ce moment le Secrétaire d'Etat américain, connu pour son endurance, pourra relancer la dynamique de la paix.

En ce qui concerne le problème libanais, quelques espoirs sont permis de voir aboutir les négociations qui permettraient d'obtenir un retrait de toutes les forces étrangères de ce pays lui permettant de redevenir un Etat souverain et indépendant. Dans ce but les Dix ont également renouvelé leur appui au rôle que jouent les forces des Nations Unies et des forces multinationales pour le maintien de la sécurité et de la paix au Liban.

Votre pays a toujours œuvré de toutes ses forces pour la recherche de la paix dans cette région et ce faisant a toujours fait preuve de sagesse et de modération.

Puissiez-vous, fort de votre autorité morale contribuer dans cette période critique à faire avancer les choses dans le bon sens. De notre côté nous ne ménagerons aucun effort pour servir la cause des forces de paix.

Monsieur le Premier Ministre,
chère Madame Mzali,

J'espère vivement que Votre visite contribuera à resserrer encore davantage les liens qui unissent nos deux pays et qu'elle permettra d'approfondir la coopération tuniso-luxembourgeoise dans les domaines les plus divers.

C'est dans cet esprit que je lève mon verre à l'avenir heureux de la Tunisie, à la santé de Monsieur le Premier Ministre, à Madame Mzali, et à celle de tous les amis tunisiens ici rassemblés ainsi qu'à l'entente toujours plus profonde entre nos deux peuples.

Discours de Monsieur Mohamed Mzali,
Premier Ministre de la République Tunisienne

Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, pour l'accueil très amical que vous m'avez réservé ainsi qu'à mon épouse et à la délégation qui m'accompagne ici au Luxembourg. J'y ai trouvé une nouvelle manifestation d'amitié que vous avez bien voulu rappeler entre le Luxembourg et la Tunisie, amitié qui a été scellée par la visite du Président Bourguiba en 1966 dans votre beau pays et celle de Son Altesse Royale le Grand-Duc en Tunisie en mars 1975. Hier ma femme et moi nous avons été très honorés par l'accueil qui nous a été réservé par le Grand-Duc et surtout par la haute distinction que Son Altesse a bien voulu me décerner. La séance de travail que nous avons eue ce matin, les entretiens d'hier et d'aujourd'hui ont certainement renforcé cette amitié puisque d'une part ils ont permis d'identifier de nouveaux domaines de coopération et d'autre part ils ont permis un échange d'informations et de points de vues sur un certain nombre de problèmes d'intérêt commun, en particulier des problèmes qui touchent et qui intéressent la région du Moyen-Orient et la Méditerranée.

Ce qui me réconforte c'est la similitude des points de vues qui existe entre nous et entre les politiques des deux pays. Cela ne doit pas nous étonner car le Luxembourg et la Tunisie sont de petits pays qui ont leur spécificité, qui sont jaloux de leur authenticité, de leur indépendance, mais qui pour différentes raisons, historiques, géographiques, économiques, sont condamnés à l'ouverture, à vivre en osmose aves les pays qui sont leurs voisins.

Depuis 30 siècles, la Tunisie a toujours eu des rapports avec ses voisins, des rapports parfois chauds, et très souvent pacifiques. La Tunisie a toujours été ce qu'elle est aujourd'hui depuis trente siècles, mais elle a toujours été enrichie par des apports successifs, et la géographie aidant, la Tunisie aujourd'hui s'enorgueillit d'être en quelque sorte un carrefour et de pouvoir assumer une triple dimension: une dimension arabo-musulmanne qui est la sienne depuis 14 siècles; une dimension africaine, puisque l'Afrique, c'est le nom de Africa, de l'ancienne Tunisie, la Tunisie a ainsi donné son nom à toute l'Afrique, et une dimension méditerranéenne, car du point de vue de l'histoire de la Tunisie, la Méditerranée a toujours été un pont qui a relié les deux rives sud et nord. Nous assumons donc cette triple dimension et nous entendons cultiver la coopération dans une dialectique du donner et du recevoir. Nous entendons, malgré nos potentialités économiques modestes, notre poids démographique limité, poursuivre notre chemin et apporter dans le cadre géographique qui est le nôtre une contribution dans l'analyse des problèmes et dans la recherche des solutions à ces problèmes. L'envergure du Président Bourguiba, sa légitimité historique, la lucidité de ses analyses ont permis à la Tunisie, en plus de ses vertus propres, d'avoir un rayonnement qui dépasse ses limites géographiques et démographiques. Je crois que le Président Bourguiba est aujourd'hui un des sages dont les conseils sont écoutés aussi bien dans la région, dans les pays de la Méditerranée et probablement en Europe. Je pense surtout au problème du Moyen-Orient pour lequel le Président Bourguiba a déjà donné beaucoup de lui-même, a proposé en février 65 une solution qui concilie la légitimité onusienne, le droit des peuples à l'autodétermination et en même temps le droit de tous les pays de la région à l'indépendance, à l'existence d'abord. Malheureusement les avis de Monsieur Bourguiba n'ont pas été écoutés ni par les uns ni par les autres et 18 ans après, le problème demeure et il est plus compliqué. Et pour répondre à votre analyse, Monsieur le Président, je dirais franchement que, en ce qui nous concerne, nous sommes pessimistes. Nous ne voyons pas comment on pourra déboucher sur une solution, car malgré la modération des pays arabes réunis à Fez et pour une fois unanimes en ce qui concerne une solution pacifique, malgré la modération inespérée de l'OLP et de son leader Yassir Arafat, malgré le plan de paix qui a été proposé le 1er septembre dernier par le Président Reagan, nous sommes confrontés à la poursuite de l'occupation du Liban, à la poursuite des implantations de colonies, de peuplement en Cisjordanie et dans le territoire autonome de Gaza, nous sommes confrontés à l'arrogance du président du Conseil israélien qui joue la division des Arabes, qui joue la désespérance des Palestiniens, qui joue la prochaine campagne présidentielle aux Etats-Unis. Je suis pes-

simiste, je ne vois pas comment l'on pourra amorcer une dynamique de paix dans la réconciliation des différents peuples de la région et dans l'équité et la justice.

Nous continuons à penser, Monsieur le Président, et je vous l'ai dit à Tunis, que la Communauté des Dix doit pouvoir jouer un rôle plus efficace, doit faire entendre davantage sa voix, doit probablement prendre l'initiative, car jusqu'à présent la Communauté des Dix n'a pas sauté le pas en quelque sorte et je pense que l'Europe des Dix, pour des raisons historiques, pour des raisons économiques, pour des raisons de civilisation, devrait prendre cette initiative et au-delà de la proclamation du droit du peuple palestinien à l'autodétermination qui constitue un pas important par rapport à la position des Etats-Unis, doit pouvoir imaginer une approche de nature à conforter les pays modérés, de nature à renforcer l'espoir des Palestiniens. Je dis cela parce que je pense que ce ne sont pas seulement les Palestiniens qui sont concernés. La cause du peuple palestinien doit pouvoir nous mobiliser tous, parce que nous sommes des militants de la justice, nous pensons que chaque peuple a droit à la vie et à une patrie. Nous sommes concernés parce que le Moyen-Orient vit sur un volcan, que la sécurité d'un grand nombre de pays arabes modérés, que la sécurité de pays européens ou africains est en jeu et je crois que nous ne devrions pas pousser les Palestiniens aux solutions absurdes. C'est encore possible.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour rendre hommage à la position du gouvernement luxembourgeois, à sa diplomatie, à vos efforts personnels, Monsieur le Président, et nous pensons que le Luxembourg doit pouvoir jouer dans cette affaire un rôle de locomotive auprès de ses partenaires de la CE. Ainsi le Luxembourg aura œuvré davantage pour la justice et pour la paix dans le monde.

Je vous remercie, Monsieur le Président, pour les paroles aimables que vous avez prononcées à l'endroit de la Tunisie et des paroles rassurantes et rassurées concernant l'évolution positive des relations entre les pays du Maghreb arabe. La Tunisie se considère comme partie intégrante de cette région du monde pour des raisons historiques, géographiques, religieuses, de civilisation et aussi pour des raisons économiques évidentes. Depuis des années nous avons œuvré pour un rapprochement sérieux et irréversible entre la Tunisie et l'Algérie. Nous avons contribué aussi modestement que ce soit au rapprochement entre l'Algérie et le Maroc et actuellement les perspectives sont plutôt positives et rassurantes. C'est une bonne transition pour évoquer le futur des relations entre la Communauté et la Tunisie. Je connais le rôle que le Luxembourg joue au sein de la Communauté pour aider la Tunisie. Vous êtes l'un de nos avocats les plus convaincus au sein de la Communauté. Mais il ne s'agit pas de voir comment on pourrait atténuer les effets de l'élargissement de la Communauté sur la Tunisie et le Maroc. Il s'agit de réfléchir sur le devenir des rapports, de savoir s'il est souhaitable que ce contrat de civilisation que nous avons contracté ensemble en vertu de l'histoire et en vertu d'intérêts communs et réciproques doit être respecté et enrichi. Je pense que notre avenir commun ne devrait pas se réduire à un compte apothécaire, à un calcul des avantages et des inconvénients de tel ou tel accord commercial. Je pense que nous devrions approfondir notre conception des rapports culturels. Il s'agit de savoir si nous devons maintenir aujourd'hui et surtout demain l'Afrique du Nord dans la mouvance, dans l'aire de civilisation de l'Europe, si cette partie du monde doit rester attachée à une échelle de valeur, un certain humanisme, une certaine conception de la justice, une certaine répartition des droits et devoirs ou bien, si à force de sombrer dans des calculs égoïstes et de se laisser impressionner par les difficultés économiques du moment, nous devrions laisser cette partie de l'Afrique voguer à sa guise au gré des vents idéologiques et ne pas permettre aux générations actuelles de donner des arguments suffisants aux générations montantes concernant les avantages sur le plan de la culture et sur le plan du développement qu'il y aurait à rester ensemble avec vous.

Donc il ne s'agit pas de voir les problèmes d'aujourd'hui, il s'agit de voir les problèmes de demain. Et cela est très facilement perçu par vous, Monsieur le président, puisque vous êtes vous-même un éminent dirigeant d'un pays aux données géographiques et économiques modestes, mais aux caractéristiques culturelles affirmées et vous êtes mieux placé que d'autres pour apprécier les valeurs auxquelles j'ai tenu tout à l'heure à faire allusion.

Que cette soirée soit celle des retrouvailles culturelles, d'une rencontre qui soit un jalon dans notre action inlassable pour renforcer l'appréciation mutuelle de nos valeurs communes, de nos différences spécifiques, tant il est vrai que le maître-mot de tout politicien averti est d'apprendre à son peuple à s'enrichir au contact des autres cultures. Je crois que le Luxembourg en Europe de l'Ouest, la Tunisie dans cette région du monde qui est ce qu'elle est, est de pouvoir être des militants d'un humanisme ancré davantage sur plus de justice et plus de démocratie et de liberté.

Sur ces mots que certains spécialistes peuvent trouver naïfs, mais que j'estime vitaux pour le devenir de cette région du monde et à mon avis pour le devenir de l'humanité, je voudrais renouveler mes remerciements et vous prier, Mesdames, Messieurs, de lever votre verre en l'honneur et à la santé de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et de la Grande-Duchesse, à votre santé Monsieur le Président et à celle de Madame Werner et à la prospérité du Luxembourg.

Communiqué commun

A l'invitation de Monsieur Pierre Werner, Président de Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, Monsieur Mohamed Mzali, Premier Ministre de la République Tunisienne, accompagné de Madame Mzali, a effectué une visite officielle de travail et d'amitié au Grand-Duché de Luxembourg du 2 au 4

mai 1983, à la tête d'une importante délégation composée notamment de Monsieur Abdellaziz Lasram, Ministre de l'Economie Nationale, Monsieur Lassaad Ben Osman, Ministre de l'Agriculture, Monsieur Ahmed Ben Arfa, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires Etrangères, chargé de la coopération internationale.

Du côté luxembourgeois ont également pris part aux discussions Madame Colette Flesch, Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération et Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, au Commerce extérieur et à la coopération.

Au cours de son séjour au Grand-Duché de Luxembourg, Monsieur Mohamed Mzali a été recu en audience par S.A.R. le Grand-Duc de Luxembourg.

Les entretiens qui ont eu lieu entre Monsieur Mohamed Mzali et Monsieur Pierre Werner, ainsi qu'entre les délégations gouvernementales des deux pays se sont déroulés dans un climat de cordialité, d'amitié et de confiance mutuelle et ont permis aux deux Premiers Ministres d'examiner de façon approfondie les relations bilatérales dans tous les domaines et de procéder à un échange de vues exhaustif sur les principales questions internationales de l'heure.

Les deux Premiers Ministres ont réitéré la volonté de leurs gouvernements respectifs de raffermir davantage les relations bilatérales et ont exprimé leur satisfaction quant au développement harmonieux des rapports de coopération entre les deux pays.

Les deux parties ont examiné l'état d'avancement des projets qui ont été identifiés tant à l'occasion de la réunion à Luxembourg au mois de mai 1982 du comité mixte d'experts qu'à celle de la visite officielle en Tunisie au mois de juin 1982 de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et qui concernait essentiellement les secteurs de la sidérurgie, des infrastructures portuaires et ferroviaires, de la santé, de l'habitat, de l'agriculture et de l'information. Elles se sont félicitées des progrès enregistrés au niveau des négociations engagées entre la société luxembourgeoise Arbed et la société tunisienne El Fouladh en vue d'étudier la réalisation de projets en commun.

Les deux délégations ont réitéré leur volonté de développer leur coopération économique notamment dans les domaines qui ont déjà été identifiés à l'occasion de la visite officielle en Tunisie de Monsieur Pierre Werner et qui concernent:

— l'industrie agro-alimentaire
— l'industrie metallurgique et les industries mécaniques
— les industries des matériaux de construction
— la conservation de l'eau.

Pour ce faire, il a été convenu de procéder le cas échéant à un échange de missions.

Les deux gouvernements sont convenus à approfondir leur coopération économique, en particulier dans le domaine sidérurgique au niveau des sociétés Arbed et El Fouladh. Ils ont décidé de consigner les termes de référence de cette coopération dans une déclaration commune d'intention.

En ce qui concerne le secteur agro-alimentaire, les possibilités de coopération entre les deux pays ont été explorées au cours des réunions de travail et il a été convenu qu'une mission d'experts luxembourgeois se rendra à Tunis au début du mois de juin, pour étudier la faisabilité des projets proposés par la partie tunisienne.

Les deux délégations ont manifesté leur volonté de mettre en place une structure tuniso-luxembourgeoise de coopération bilatérale et triangulaire pour l'étude, l'identification et la réalisation de projets en commun en Tunisie ainsi que sur les marchés internationaux.

Les deux parties ont réitéré leur volonté de coopérer dans les domaines de la formation médicale, para-médicale et agro-alimentaire.

Elles ont évoqué la possibilité de procéder à un échange de missions pour étudier une coopération éventuelle dans le domaine de l'audio-visuel.

En outre les deux parties ont procédé à un examen de la situation internationale. Ils ont ainsi échangé leurs points de vue sur différents problèmes importants du moment.

Evoquant la situation qui prévaut au Moyen-Orient, les deux parties réaffirment leur profonde conviction qu'il est nécessaire de parvenir à un règlement juste et global du conflit du Proche-Orient, fondé sur l'équité internationale en application de toutes les résolutions pertinentes des Nations-Unies en la matière.

Monsieur Mzali et Monsieur Werner estiment nécessaire une contribution européenne active tendant à l'instauration et à la consolidation d'une paix juste et durable dans la région.

Les deux parties estiment que la réalisation des droits légitimes du peuple palestinien y compris le plein exercice de son droit à l'autodétermination est un élément fondamental et indispensable dans la recherche de ce règlement.

Ils ont réaffirmé la nécessité de rendre à l'Etat libanais son indépendance et de lui permettre de restaurer sa souveraineté sur la totalité de son territoire.

S'agissant de la guerre irako-iranienne, les deux Premiers Ministres ont de nouveau souligné la nécessité de parvenir d'urgence à une solution politique de ce conflit qui se situe dans une région particulièrement importante et sensible.

Ils ont déploré les grandes pertes humaines et matérielles subies par les deux parties et appellent les deux belligérants à s'engager dans la voie du dialogue.

En ce qui concerne la situation en Afrique australe, les deux Premiers Ministres ont réitéré leur ferme condamnation de la politique d'apartheid pratiquée en Afrique du Sud. Ils se sont déclarés attachés aux efforts que déploient les Nations-Unies pour permettre, en application de ses résolutions, au peuple de Namibie d'accéder à l'indépendance.

Les deux Premiers Ministres ont exprimé leur inquiétude devant la détérioration de la situation internationale et en particulier du processus de la détente.

Ils ont mis en relief les dangers résultant de la course incontrôlée aux armements nucléaires et ont exprimé leur préoccupation devant l'absence de progrès dans les négociations qui devraient conduire à une réduction progressive et équilibrée de l'armement nucléaire, le but ultime étant un désarmement général et véritable.

Ils estiment, en particulier, que les tendances accrues au recours à la force et à l'ingérence dans les affaires des autres Etats constituent une menace sérieuse pour la paix et la stabilité internationale.

Examinant l'état des relations entre la Tunisie et la Communauté Economique Européenne et après que la partie tunisienne ait fait part de ses vives préoccupations quant à l'état actuel et futur de ces relations, les deux parties ont souligné la nécessité de trouver des solutions de nature à sauvegarder les intérêts légitimes de la Tunisie.

La visite officielle à Luxembourg de Monsieur Claude Cheysson, Ministre français des Relations Extérieures

Les 11 et 12 avril 1983, Monsieur Claude Cheysson, Ministre français des Relations Extérieures, a fait une visite officielle à Luxembourg. A son arrivée à l'aéroport il fut accueilli par Madame Colette Flesch, Ministre des Affaires étrangères, et Monsieur Jean Meadmore, Ambassadeur de France à Luxembourg.

Après un déjeuner offert en l'honneur de l'hôte français par Madame Colette Flesch, Ministre des Affaires étrangères, Monsieur Claude Cheysson a eu une entrevue avec Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, avant de prendre part à une réunion de travail. A l'issue de cette réunion de travail, un accord franco-luxembourgeois relatif aux échanges d'information en cas d'incident ou d'accident pouvant avoir des conséquences radiologiques a été signé.

En fin d'après-midi, Monsieur Claude Cheysson donna une conférence de presse en présence de Madame Colette Flesch, Ministre des Affaires étrangères.

Au cours de la deuxième journée de sa visite officielle, Monsieur Claude Cheysson, Ministre français des Relations Extérieures, après avoir été reçu en audience au Château de Berg par Son Altesse Royale le Grand-Duc, a déposé des fleurs au Monument du Souvenir à Luxembourg.

Voici le texte du toast prononcé par Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, au cours du dîner qu'elle avait offert dans la soirée du 11 avril en l'honneur de Monsieur Claude Cheysson, Ministre français des Relations Extérieures.

C'est pour nous tous un honneur d'accueillir aujourd'hui à Luxembourg l'éminent représentant d'une grande nation amie et un Européen convaincu. C'est pour moi une joie et un plaisir réels de saluer l'ami personnel de longue date, l'ami issu d'une famille dont l'histoire épouse si étroitement celle de nos deux pays et qui a éminemment contribué à la culture et à la construction européenne.

Monsieur le Ministre,
Mesdames, Messieurs,

Dans ce contexte, il ne me paraît pas nécessaire d'insister longuement sur ce qu'il y a d'exceptionnel dans les relations entre la France et le Luxembourg, fondées comme elles le sont sur l'histoire et la géographie ainsi que sur une amitié et une familiarité plusieurs fois séculaires.

Inutile de rappeler le sacrifice d'un fils de la maison de Luxembourg, Jean dit l'Aveugle mort à Crécy pour la France ou le combat des grognards luxembourgeois sous l'Empereur Napoléon, en passant par plusieurs siècles de domination étrangère, au cours desquels le Luxembourg, sous une apparence d'autonomie plus ou moins réelle, a fait l'apprentissage – déjà – de la supra-nationalité européenne. D'abord sous la haute autorité de la Bourgogne, des Pays-Bas espagnols puis autrichiens, ensuite de la France. Nos chroniques sont peuplées d'hommes et d'événements qui illustrent de façon souvent émouvante, nos liens avec votre pays. En des temps difficiles pour notre population, la sympathie naturelle dont elle faisait preuve à l'égard de l'occupant français prenait largement le pas sur la méfiance qui faisait aussi parfois des apparitions compréhensibles.

Le vingtième siècle enfin, et notamment les deux guerres mondiales ont encore, et pour de bon, consolidé ce sentiment d'attachement voire d'admiration à l'égard de la France et des Français. Les souffrances ont été consenties en commun par nos deux pays qui ont lutté ensemble pour la défense de valeurs qui leur sont chères, l'indépendance et la liberté.

L'après-guerre devait ensuite donner naissance à l'espoir d'un avenir meilleur, vision conçue par un de vos grands hommes politiques, Robert Schuman, qui est aussi un des nôtres puisqu'il est né à Luxembourg, en fait à quelques pas d'ici.

Cette brève évocation ne voulait pas être envolée historique mais simplement rappel des sentiments d'amitié et d'attachement qu'éprouvent mes compatriotes envers les vôtres. Ils sont anciens, profonds, spontanés et ont résisté aux vicissitudes de l'histoire. Ils trouvent leur fondement, et en même temps leur expression la plus concrète, dans les affinités linguistiques, culturelles et politiques qui caractérisent les relations entre nos deux pays. Le rayonnement de la France à travers le monde, dans tous les domaines a trouvé, me semble-t-il, au Luxembourg, une terre de prédilection à son déploiement. Nos institutions, notre droit mais aussi notre pensée et notre culture, en témoignent.

Bilingue par nécessité, il est vrai, autant que par vocation, c'est en vertu d'un choix délibéré que le Luxembourg se situe parmi les pays francophones. En cette occasion, je voudrais exprimer le souhait – intéressé, je l'avoue – que ce choix trouve du côté français un écho correspondant. Conscients de nos limites et de nos potentialités, nous aspirons à ce que notre attachement spontané et profond à la France soit pris en compte dans nos relations bilatérales et à ce que la France n'oublie pas ce capital de sympathie dont elle dispose auprès de la population luxembourgeoise. Je suis convaincue que c'est dans cet état d'esprit que nous aborderons cet après-midi les quelques dossiers bilatéraux qui nous occupent et qu'ainsi nous les mènerons à bonne fin.

Monsieur le Ministre,

Lors de la visite officielle à Luxembourg du Président Pompidou en 1973 je disais, en ma qualité de Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, que «pour nous la francophonie n'est pas seulement un enseignement, pour nous la francophonie n'est pas seulement une attitude, les deux appartiennent à la substance même de notre existence nationale», et font donc partie de notre identité nationale.

Cette identité nationale, le Luxembourg s'efforce de la préserver au sein d'enceintes plus larges. Il est conscient du fait que dans le monde moderne il ne peut le faire que grâce à son appartenance aux organismes internationaux. Je pense évidemment, vous l'aurez deviné, aux Communautés européennes. Le plus petit, et de loin, parmi les Etats membres, le Luxembourg a été parmi les premiers à comprendre, comme vous l'aviez si justement rappelé lors de la remise du Prix Joseph Bech en 1978, que l'indépendance de chacune de nos nations, le respect de chacun de nos peuples et de chacune de nos cultures commandent de confier à cet être nouveau, l'Europe, les pouvoirs nécessaires pour traiter des problèmes que la dimension nationale ne permet pas de régler». Cette exigence à laquelle nous sommes tous confrontés à l'heure de l'interdépendance croissante mondiale et de l'histoire à l'échelle planétaire, s'impose avec encore plus de vigueur à un pays aux dimensions modestes.

Dans cette Communauté, nous avons trouvé notre place; nous y exerçons activement nos prérogatives, nous en acceptons les disciplines nécessaires et les responsabilités. Aussi sommes-nous particulièrement inquiets chaque fois que l'Europe communautaire risque de s'enliser dans des querelles internes stériles et qu'elle piétine; lorsqu'elle n'est ni assez forte ni assez unie pour relever les défis que le monde extérieur ne cesse de lui lancer surtout en ces temps difficiles de crise économique. Ainsi, nous avons toujours salué chaque pas en avant, ou plus humblement chaque décision consolidant l'acquis communautaire. Nous sommes également toujours prêts à appuyer les propositions qui permettent de réellement surmonter les blocages, de vaincre les résistances ou de relancer le processus d'intégration pour en arriver à ce grand dessein européen qui est la base de la Communauté. Nous consentirons ces efforts avec d'autant plus d'enthousiasme et de conviction que nous aurons la certitude qu'aussi bien nos partenaires que les institutions communautaires, tiennent compte de la fermeté de notre engagement, et ne négligent pas les intérêts légitimes du plus petit des Etats membres dans les questions vitales pour son avenir.

Monsieur le Ministre,
Mesdames, Messieurs,

Puis-je vous prier de bien vouloir, avec moi, lever votre verre et boire à la santé du Président de la République, au bonheur personnel de notre hôte et ami le Ministre des Relations extérieures, et à l'avenir des relations entre nos deux pays – qu'elles continuent à être marquées, tant au niveau bilatéral qu'au sein des Communautés européennes, de l'esprit de compréhension et d'amitié qui les caractérisent depuis si longtemps.

La visite officielle à Luxembourg de Madame Milka Planinc, Président du Conseil Exécutif Fédéral de l'Assemblée de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie

Sur invitation de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Madame Milka Planinc, Président du Conseil Exécutif Fédéral de l'Assemblée de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie, s'est rendue en visite officielle à Luxembourg le 27 avril 1983.

Le programme de la visite prévoyait des entrevues avec Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, et Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, une réunion de travail des délégations yougoslave et luxembourgeoise ainsi qu'un dépôt de fleurs au Monument National de la Solidarité luxembourgeoise.

A l'occasion d'un déjeuner offert en l'honneur de Madame Planinc par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, le Président du Conseil Exécutif Fédéral de l'Assemblée yougoslave à répondu en ces termes aux paroles de bienvenue prononcées par Monsieur Pierre Werner:

En cette circonstance agréable je voudrais tout d'abord vous remercier de la bienvenue chaleureuse ainsi que des paroles aimables que vous venez de nous adresser.

Les peuples yougoslaves nourrissent de grandes sympathies envers le Luxembourg et apprécient l'amitié qui nous unit traditionnellement. L'attachement profond de nos pays aux valeurs irremplaçables de l'indépendance nationale et de la souveraineté représentent la base de nos relations mutuelles. Nous sommes également rapprochés par nos destins semblables datant de l'époque de la Seconde guerre mondiale, ainsi que par le désir commun d'apporter notre pleine contribution au maintien de la paix et au renforcement de la coopération et de la sécurité sur le continent européen et dans le monde.

En gardant le souvenir des rencontres du Président Tito et du Grand-Duc Jean en 1970 au Luxembourg et 1971 en Yougoslavie, nous désirons mieux nous comprendre et établir des contacts plus larges et approfondir ainsi notre coopération bilatérale, dans l'esprit de ces rencontres.

Ainsi nous pensons au développement continu de la coopération politique stable et efficace et du dialogue, à l'extension et à la diversification de la coopération économique et financière mutuelle, ainsi qu'à l'accroissement des échanges des biens culturels et des réalisations sur plan intellectuel. Les Yougoslaves qui séjournent temporairement au Luxembourg comme travailleurs migrants ainsi que les touristes luxembourgeois qui visitent la Yougoslavie peuvent certainement contribuer à cette coopération.

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai le plaisir particulier de vous transmettre personnellement les sympathies avec lesquelles l'opinion publique yougoslave a accueilli l'appui que votre pays nous a accordé au cours des négociations et de la procédure de la conclusion de l'Accord de coopération RSFY-CEE et d'exprimer l'espoir que la réalisation concrète des propositions et des idées contenues dans cet Accord aura lieu dans cette même atmosphère.

Je suis persuadée que cette visite et les entretiens que nous avons eus représenteront une impulsion dans ce sens même.

Monsieur le Premier ministre,

La situation actuelle dans le monde est très grave et difficile. Presque tout l'édifice des relations internationales est secoué par des crises profondes et des tensions dangereuses.

La paix, la sécurité et le développement sont chaque jour menacés dans plusieurs régions du monde. On met en cause ou on bafoue ouvertement la liberté et l'indépendance, le droit à l'autodétermination et au libre développement intérieur. Les principes de la Charte des Nations Unies et les normes du comportement international sont violés brutalement.

Nous sommes profondément convaincus que la politique de bloc et la surenchère aiguë des grandes puissances pour l'influence dans le monde, les attaques contre l'indépendance et la mainmise des autres pays sur leurs territoires, la course effrénée aux armements, la situation difficile de l'économie mondiale et la situation inégale des pays en développement représentent les causes majeures de cet état de choses.

Cela se répercute défavorablement sur l'évolution générale dans le monde et le règlement des problèmes internationaux essentiels. Les foyers de crise existants ne se réduisent pas ou ils se compliquent davantage et les nouveaux foyers de crise apparaissent. Au Proche-Orient, en Asie, en Afrique australe et en Amérique centrale la voix des armes est encore plus forte que la voix de la raison.

Les tentatives d'écarter l'ONU de ceux s'occupant du règlement des questions internationales en suspens et la paralysie du mécanisme des négociations internationales sont particulièrement préoccupantes.

On estime généralement qu'au cours de cette année la communauté internationale se trouvera confrontée à de nombreuses difficultés et épreuves. Les questions restées sans réponse, les problèmes sans règlement s'amoncellent dans tous les domaines de la vie internationale. La crise des relations internationales devient pour ainsi dire générale et pluridimensionnelle. Mais, en même temps, cette année se présente également comme l'année des chances et des espoirs que prévalera la conscience du fait que la paix, la sécurité et le développement s'avèrent tou-

jours plus interdépendantes et indivisibles sur notre planète.

La réunion au sommet du mouvement des pays non alignés qui a eu lieu récemment à New Delhi a montré clairement que la grande majorité des pays ne désirent pas vivre dans une monde précaire et inéquitable et qu'ils ont décidé résolument de conjuguer leurs propres forces et d'associer leurs efforts à ceux des autres facteurs internationaux et des autres pays en vue de surmonter l'actuelle situation de crise dans le monde et d'édifier progressivement des relations politiques et économiques internationales plus justes et plus stables. La politique de non-alignement, en tant que facteur indépendant et hors-blocs des relations internationales, devient toujours plus le soutien irremplaçable de nombreux pays garantissant leur indépendance et leur développement plus accéléré et jouant un rôle actif et constructif dans le règlement des problèmes mondiaux.

La prochaine VI^{e} CNUCED qui aura lieu à Beograd offre une possibilité extraordinaire de faire un tournant quant à l'examen et au règlement des problèmes Nord-Sud, voire de passer finalement des paroles aux actes. En effet, les pays développés, apportant une aide aux pays en développement, s'aideront ainsi eux-mêmes. A la récente réunion ministérielle du Groupe des 77 à Buenos Aires les pays en développement ont fait montre d'un réalisme politique et d'une volonté de coopérer avec le monde développé dans la recherche de meilleures solutions à la crise du système économique et monétaire international et à l'assainissement de l'économie mondiale.

Les vagues de la crise politique et économique dans le monde ont malheureusement battu fortement les rivages de notre continent et ébranlé l'édifice inachevé de la détente et de la coopération. En plus, d'une région relativement stable et prospère, l'Europe est devenue elle-même une des sources des tensions de crises internationales. Entre ses parties opposées, et tout particulièrement, entre les grandes puissances, éclatent des étincelles de méfiance et des menaces sont échangées. Le sol européen, tellement ravagé par des conflits et des guerres dans le passé, risque de devenir actuellement un camp militaire incontrôlé et un arsenal des armes nucléaires et autres les plus modernes.

Pour cette raison justement il est d'une importance vitale que la Réunion de Madrid termine ses travaux avec succès, le plus tôt possible, sur la base d'un projet révisé du Document de clôture soumis par le groupe des pays neutres et non alignés pour permettre la continuation et la relance de la détente en tant qu'un processus plus large et pour tracer la voie à la tenue, dans les meilleurs délais, d'une conférence européenne sur les mesures de confiance et le désarmement. Cela serait non seulement dans l'intérêt vital de tous les pays d'Europe, mais cela serait aussi leur dette envers les autres pays et leur contribution au renforcement de la paix, de la sécurité et de la coopération dans le monde.

Monsieur le Premier Ministre,

L'exemple de la coopération fructueuse de nos deux pays témoigne du fait qu'entre les pays qui ont une position internationale différente et un système social différent, il est possible, souhaitable et utile à maints égards d'atteindre un haut degré de confiance mutuelle et de développer les relations exemptes de problèmes plus sérieux. Je suis persuadée d'exprimer entièrement votre opinion également si je dis que cela revêt une importance sur le plan européen plus large.

Je lève mon verre en l'honneur de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean, en votre honneur, estimé Monsieur le Premier Ministre et en celui de tous les invités ici présents, au développement général continu des relations d'amitié entre nos deux pays, au progrès et au bonheur du peuple ami du Luxembourg.

La 42e Foire Internationale de Luxembourg

Discours de Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes

Le 7 mai 1983 a eu lieu la cérémonie d'ouverture de la 42e Foire Internationale de Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et de très nombreuses personnalités du monde diplomatique, de la vie politique, économique, financière et artisanale.

Monsieur Claude Pescatore, Président de la Société des Foires Internationales de Luxembourg, souhaita la bienvenue aux invités d'honneur et souligna que depuis l'année 1974 le nombre de pays participants est passé de 29 à 41. Outre les 1800 exposants, la Foire a compté cette année des participations officielles de douze pays.

Avant que Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, ne déclara ouverte la 42e Foire Internationale de Luxembourg, Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes, prononça un important discours dont nous reproduisons ci-après le texte:

Altesses Royales,

Si le printemps est traditionnellement annonciateur du renouvellement et qu'il symbolise la jeunesse et la volonté d'aller de l'avant, il nous rappelle aussi aujourd'hui la persistance d'une crise longue et structurelle, dans laquelle notre pays est irrémédiablement engagé, ensemble avec les autres pays qui affrontent l'austérité et la rigueur.

Et pourtant . : .

Si une hirondelle ne fait pas le printemps, nous constatons que la 42e Foire Internationale de Luxembourg enregistre un plein succès et qu'elle atteint des records de participation que nous ne connaissions plus depuis de longues années.

Par ailleurs, tous les agents économiques, tous les Luxembourgeois, savent, Altesses Royales, qu'au beau milieu de la bourrasque, ils peuvent compter sur l'encouragement que Vous ne cessez de prodiguer et sur Votre engagement à l'égard de l'avenir de notre pays, engagement qui prend valeur d'exemple du comportement à adopter par nous tous en cette période difficile.

Soyez en remerciés très sincèrement !

Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Les travaux tripartites, les débats politiques et les réflexions économiques et sociologiques, donnent le ton ces derniers temps. Les nouvelles, les interprétations données – dois-je dire aussi les équivoques – circulent et se répandent à une vitesse vertigineuse.

C'est que ces informations ont trait aux intérêts vitaux du pays.

Dans cette ambiance générale, dans laquelle nous sommes appelés à résoudre, ensemble, le plus difficile problème de l'après-guerre, des réactions émotives et des éléments psychologiques se mêlent, rendant plus ardue l'analyse objective, la démarche rationnelle et concertée à laquelle nous devons, cependant, rester attachés.

Permettez-moi donc d'adopter cette dernière approche, de parler de quelques indicateurs économiques, de poser divers accents par rapport au dossier sidérurgique, de dégager certaines lignes de force en relation avec l'un ou l'autre secteur économique, pour terminer sur quelques mots d'exhortation, mais aussi d'encouragement à l'égard de ceux de nos agents économiques qui, par leur participation active à la Foire printanière, affichent leur confiance et posent un acte de foi dont nous avons si grand besoin.

L'évolution économique

Un bref coup d'œil sur l'exercice 1982 nous permet de retenir les faits de base suivants, également significatifs pour la situation actuelle

— recul du P.I.B. fr 1,6% (mesure harmonisée SEC);
— régression de la production industrielle (−3,7%) et surtout de la production sidérurgique (−4,9%).
— taux de croissance positif noté tout de même dans l'industrie chimique et parachimique;
— recul de la construction (−3,2%)
— affectations d'une série d'activités tertiaires liées directement à l'évolution industrielle;
— mouvement ascendant du niveau d'activité dans les services financiers;
— faiblesse de la demande extérieure, influencée aussi par l'effondrement du marché sidérurgique dès la fin du premier semestre et par la décélération des principaux éléments de la demande intérieure;
— déficit de la balance commerciale de 25 milliards de F., corrigé cependant largement par la prise en compte de l'excédent réalisé sur les opérations de service et les revenus de placement et d'investissements;
— freinage de la consommation privée, notamment à la suite des mesures de stabilisation prises dans la foulée de la loi du 8 avril 1982;
— recul de la formation brute de capital fixe (−4,1%);
— recul des salaires réels par tête, de 2% environ.

Les perspectives en 1983 ne s'annoncent pas sous un jour favorable

Voici une première série d'éléments qui peuvent être cernés.

— persistance d'une faible demande extérieure;
— décélération de la consommation privée;
— croissance négative du P.I.B. suivant l'acception harmonisée;
— recul persistant dans la construction (−9,2%);
— régression de la production industrielle − au cours des deux premiers mois de 1983, par rapport à la même période de 1982 − de 10,7%;
— constat de données pessimistes prévalant pour la sidérurgie:
  − baisse de la production de −26,8%,
  le recul des exportations sidérurgiques au 1er trimestre de 1983 étant de
  − 29,1% en valeur
  − 13,8% en volume
  celui des autres industries de −1% (2 premiers mois de 1983);
— taux moyen d'inflation de 8 à 9% pour l'ensemble de l'année en cours.

L'image globale reste dès lors sombre.

Il est vrai que dans un contexte international nous notons des interférences contradictoires.

Juxtaposons ainsi quelques éléments encourageants aux Etats-Unis, en République Fédérale d'Allemagne et au Royaume Uni. Nous voyons que la reprise est lente, mais certaine.

Espérons qu'elle pourra être soutenue.

Par ailleurs, nous apprenons que l'Italie est toujours en attente d'une amélioration, que la déflation s'installe dans les pays de l'Est, que l'heure est à la rigueur dans la plupart des pays industriels, confrontés à la crise économique qui perdure, que les pays en voie de développement totalisent une dette extérieure de 630 milliards de dollars, que le Parlement européen vient de consacrer un débat de fond aux 12 millions de chômeurs en Europe, que les grands de l'économie mondiale se préparent dans l'équivoque à leur rencontre de Williamsburg et que la courbe de Laffer donne lieu à des débats où l'escamotage le dispute à l'incompréhension.

En attendant, les escarmouches sur la prorogation du régime de crise sidérurgique se répètent en Europe, les grands blocs économiques manient l'épouvantail de mesures protectionnistes, la Commission des C.E. fixe des objectifs de production sidérurgique très prudents pour le 2e trimestre de 1983, le 1er s'étant soldé pour notre sidérurgie par des rentrées amoindries, les prix à l'exportation ayant baissé à nouveau pendant cette période.

Voilà pour la toile de fond.

C'est dans cet environnement que s'insère l'indispensable effort qui nous est demandé pour restructurer notre sidérurgie.

Aujourd'hui, je n'entends pas reproduire les chiffres qui sont connus et qui ont été largement commentés.

Les analyses et les débats préparatoires ont été menés sans interruption. Il appartient maintenant au pouvoir politique par excellence, c'est-à-dire à la Chambre des Députés de se saisir à bref délai et en dernière instance du dossier qui doit être traité rapidement.

A ce stade, je voudrais cependant ajouter au débat quelques réflexions:

— Il y a urgence.
  Nous devons à tout prix éviter un accident possible à très court terme, ce qui anéantirait les efforts entrepris jusqu'ici.
— La nécessité d'aller vite s'impose à nous à plusieurs plans à la fois.

Dans l'optique nationale, le plan de restructuration a été revu et mis au point après le dépôt du rapport Gandois, afin de conserver un noyau sidérurgique peut-être en retrait, mais significatif et performant, de sauvegarder une palette industrielle réduite, mais valable, de maintenir le nécessaire équilibre dans les filières et de laisser au travail une équipe de travailleurs compétents.

Des techniciens de toute origine ont eu voix au chapitre dans ce domaine.

En effet, le monopole de la vérité et de la tranquille assurance n'appartient à aucune chapelle dans le cadre de ce difficile exercice.

Nous avons travaillé sur la base du rapport d'un expert que nul ne conteste en principe; les prévisions de notre programmation économique, sociale et financière, qui s'y appuient, peuvent être taxées de réalistes et documentent un risque soigneusement pesé.

Nous avons également essayé de nous ménager la souplesse nécessaire dans la négociation ultérieure, notamment au sein des Communautés.

Tout le monde se rend compte de la portée de la bataille ainsi engagée.

Je continue à penser qu'il convient de souligner à cet égard nos particularités, le poids de la sidérurgie dans notre économie, l'effort de restructuration consenti massivement avant 1980, l'absence d'aides publiques significatives antérieures, notre volonté de trouver des solutions réalistes sans toutefois mettre en cause notre avenir.

Cela étant et malgré des capacités généralement excessives et les prévisions de marché annoncées, il me semble néanmoins légitime et indispensable de plaider notre dossier en insistant sur plusieurs points capitaux:

— l'impossibilité de détruire l'équilibre nécessaire dans les filières;
— la nécessité de garder un éventail minimal de notre offre de production;
— le refus d'accepter la loi du plus fort et d'être relégué dans une situation économique et sociale non compatible avec les règles de fond du traité

CECA, pour le maintien desquelles nous luttons avec énergie, s'agissant là d'une garantie institutionnelle indispensable.

Nous ne devons cependant pas nous leurrer. Nous allons rencontrer une résistance massive et organisée.

D'autres liens internationaux doivent être précisés et cernés davantage, avec le souci de dégager des synergies possibles, possibilité à laquelle nous faisons expressément référence dans notre dossier introduit fin mars auprès de la Commission.

Ceci n'est pas un subterfuge. Le rapport Gandois a été décidément mis à mal sur ce point particulier.

Les liens de l'Arbed du côté sarrois sont connus. Des entretiens avec les autorités allemandes compétentes continuent pour clarifier la situation et pour avoir tels égards que de droit à une unité de production et à un chapelet d'entreprises de transformation d'acier dont le lien avec l'Arbed est évident.

Bien sûr, la situation juridique et économique diffère à cet égard et une mutation profonde est en train de s'organiser, sur laquelle nous n'avons guère de prise immédiate. Ceci étant, il faut suivre l'évolution de près, étant évidemment acquis que certains flux financiers, compte tenu de l'ampleur de notre intervention, ne peuvent plus être organisés comme auparavant et qu'ils doivent donc être étroitement surveillés.

Dans la foulée des accords d'Hanzinelle et de Val Duchesse, il est également normal de revoir et d'actualiser le dossier et la coopération sidérurgique entre les entreprises luxembourgeoises et belges. Que cet exercice soit actuellement en cours, dans une première approche, tout en scrutant des possibilités de coopération aussi avec la sidérurgie hollandaise, est également normal et ne relève d'aucun parti pris ni d'aucune manœuvre.

Je ne sache pas que l'analyse en commun de trois petits pays du Marché Commun, en présence des initiatives d'envergure des grands pays, confine au scandale ou doive être immédiatement qualifiée de suspecte. Je note du reste que cet exercice s'effectue en présence de la Commission des Communautés.

Le même souci de clarté et de cohérence m'anime lorsque je souhaite procéder avec mon homologue français, le Ministre Fabius, à l'inventaire des problèmes auxquels sont confrontées des sidérurgies localisées en fin de compte dans une grande région.

Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Quelques brèves considérations finales sur le chapitre de la sidérurgie me semblent de mise.

En premier lieu, je note les acrobaties qui persistent quant aux chiffres en cause.

Le volet financier provisoirement fixé, à arrêter définitivement par la Chambre des Députés, vise plusieurs compartiments dont les composantes peuvent être théoriquement additionnées, les mécanismes retenus étant cependant de nature fort différents (rachat d'actions, participation financière, capitalisation d'une bonification d'intérêt pour tenir compte du passé, mesures sociales).

Le volet social est également connu dans toute son ampleur à moyen terme.

Vont s'ajouter à cet effort les aides à l'investissement – d'ores et déjà programmées dans le budget 1983 – et la mise en œuvre de garanties étatiques dont l'enveloppe est aussi fixée depuis la fin décembre 1982.

Mais l'évolution du marché de l'acier depuis cette date et les vives pressions qui en découlent sur les trésoreries de nos entreprises sidérurgiques ont démontré que les mesures tripartites de décembre dernier étaient insuffisantes. Tant le concept industriel, que le volet social, que surtout la restructuration financière ont dû être reconsidérés, compte tenu aussi du plan Gandois.

Tel a été le propos de la tripartite «sidérurgie» qui s'est réunie début de l'année jusque fin mars.

Depuis lors la tripartite générale examine les voies et moyens permettant de mobiliser les ressources financières nécessaires, de répartir les charges qui en découlent et de maintenir la compétitivité de nos entreprises. Sans réponse à ces questions, il n'y a pas de solution à la mise en œuvre du plan de restructuration de la sidérurgie, nouvelle version. Et si chacun des partenaires de la tripartite déclarait vouloir en rester aux conceptions de décembre 1982, l'opération serait vouée à l'échec, car les moyens seraient insuffisants.

Il faut donc compléter l'ensemble des mesures d'accompagnement qui devront ensuite être consacrées par la voie législative. Tel est le sens de la proposition de compromis avancée par le Gouvernement au cours de la réunion du Comité de coordination tripartite du 26 avril 1983. C'est dans ce contexte également que s'inscrit la formule proposée en matière d'indexation et qui retient que pour les exercices 1983 et 1984 notre économie – si elle veut rester compétitive – ne peut supporter plus de quatre tranches indiciaires, ce qui représente une charge supplémentaire de quelque 12 milliards.

Le temps presse. Une solution complète et cohérente doit être définie à bref délai, car rien ne serait plus préjudiciable à la réussite de l'opération de survie de notre sidérurgie qu'une période d'incertitude prolongée.

Les chiffres qui découlent des divers mécanismes envisagés documentent également l'ampleur exceptionnelle de l'effort à développer par la communauté nationale pendant plusieurs années, effort qui mérite cependant d'être entrepris. Cet effort immense du pays ne peut être accompli que progressivement, certes avec une pointe au cours des deux premières années, mais ne peut réussir qu'à condition que nous n'outrepassions pas les capacités financières de l'Etat, c'est-à-dire de la collectivité nationale tout entière. C'est là le second paramètre.

La fameuse boîte à attrape, d'où le Gouvernement ferait jaillir par un tour de passe-passe 20 milliards pour réduire les dettes de la sidérurgie d'un seul coup

n'existe pas, sinon dans l'esprit de romantiques impénitents ou de stratèges en chambre.

En deuxième lieu, il manque encore quelques maillons de la chaîne supplémentaires, indispensables si nous voulons boucler le système des tableaux prévisionnels.

C'est pourquoi les pourparlers avec les banques, les actionnaires et la haute direction de l'entreprise se poursuivent.

Enfin, j'estime qu'une chasse aux sorcières, devenue excessive et aliénante, ne résoudra aucun problème mais empoisonnera l'atmosphère.

Les circonstances actuelles me rappellent Joseph Kessel qui, dans Mermoz, à décrit «cette caverne où sifflent la haine, la bassesse et la calomnie».

Gardons donc un minimum de sang-froid ! Mais méfions-nous aussi des tabous et revenons-en à l'approche rationnelle et à la sérénité qui permettent une remise en cause équilibrée. Ce n'est que dans ces conditions que les responsables économiques et politiques pourront se prononcer en connaissance de cause et agencer équitablement les charges inéluctables.

De la sorte, j'espère avoir suffisamment évoqué la première de nos préoccupations économiques et sociales. La seconde y est immédiatement et logiquement reliée et elle est tout aussi essentielle. Je songe à la poursuite de l'effort indispensable de rénovation et de diversification de notre appareil de production et de prestation de services.

Les chiffres illustrant la diversification industrielle sont connus.

Pour ce qui est des industries nouvelles, dois-je rappeler le projet d'envergure annoncé par Du Pont de Nemours à la fin de l'année 1982 ?

Guardian Industries vient d'annoncer un projet d'expansion portant sur un coût de 22 millions de dollars (120 emplois nouveaux). Cette assistance sait également qu'une autre entreprise, localisée dans la région de Dudelange, envisage une extension d'envergure.

Je citerai, d'autre part, le redémarrage de Cristal Mondorf et la création prochaine de Contipress, ce dernier projet comportant la mise en œuvre d'un investissement de 45 millions de F et la mise au travail de 15 personnes.

Quant aux zones nationales et aux infrastructures correspondantes, le Gouvernement, de concert avec les autorités communales, améliore progressivement les conditions d'accueil, notamment celles des sites de Differdange et de Rodange-Pétange.

Il y a une semaine, le Gouvernement en Conseil a décidé de faire de l'ensemble Monsanto à Echternach une zone industrielle à caractère national, ceci pour garantir le développement de nouvelles activités industrielles et de recherche. Après l'implantation de la firme FANUC, il a semblé opportun, après une période d'attente et d'expérience, de donner clairement le signal de l'affectation de cette zone à la faveur d'une méthode de fractionnement du site. Trois projets concrets, mais liés, sont en examen. Une décision interviendra dans les prochaines semaines.

Dans une optique d'équilibre régional et d'aménagement du territoire, nous devons aussi documenter notre souci constant en faveur du développement d'autres parties géographiques du pays. Certes, il n'est pas possible de pratiquer un arrosage égalitaire et il convient de tenir compte des vocations, des limites de nos ressources et des projets susceptibles de se concrétiser. Malgré les difficultés et compte tenu notamment de la véritable perte de substance qui s'affirme, la pointe septentrionale de notre pays ne peut et ne doit pas être oubliée.

Les missions d'information et de propagande, que dirige le Secrétaire d'Etat Paul Helminger avec énergie et succès, doivent se poursuivre. Quoiqu'en disent des esprits chagrins, elles sont plus indispensables que jamais.

Soit dit en passant, cette tâche de prospection se prolonge sur des contacts ultérieurs et le traitement effectif des dossiers. L'équipe qui prend cela en main, dans le contexte du comité de développement économique présidé par S.A.R. le Grand-Duc Héritier, est réduite, afin de garder rapidité, flexibilité et efficacité.

Dans l'œuvre de renouveau, les efforts des entreprises existantes méritent aussi d'être dûment évoqués et encouragés.

Nos statistiques illustrent régulièrement ces efforts que nous plaçons sur un pied d'égalité rigoureuse avec les initiatives nouvelles.

Le récent rapport d'activité de la S.N.C.I. sur l'exercice 1982 a consacré un chapitre nouveau aux mutations de l'économie luxembourgeoise, notamment pendant les périodes de 1960 à 1974 et de 1974 à 1980, ceci pour illustrer le phénomène de la désindustrialisation, fort heureusement assorti d'un rythme maintenu de création d'emplois nouveaux (respectivement 2.571 et 2.600 unités).

Les chiffres prennent leur véritable signification si l'on songe à la restructuration de la sidérurgie, à la régression ou à l'adaptation de certaines industries traditionnelles et aux accidents de parcours de quelques rares industries nouvelles.

Parallèlement, nous avons assisté à une explosion du secteur tertiaire (part dans le P.I.B. de quelque 60%, au titre des services marchands).

Je partage les conclusions dégagées dans cette remarquable étude dont je me permets de recommander la lecture à tous ceux qui n'y auraient pas encore procédé. J'y ajouterai deux considérations supplémentaires:

— Tous nos efforts doivent viser à maintenir et à développer une structure industrielle saine et performante. D'où le souci constant de rénover, d'adapter et d'enrichir notre palette industrielle. Cette affirmation ne veut aucunement mettre en cause l'existence et le développement du secteur tertiaire, qui prend l'importance que l'on sait. Mais ce dernier lui aussi prend appui sur des axes de production et se développe au mieux en sym-

biose, dans un jeu réciproque d'impacts enrichissants.

Cette conviction nous amène aussi à encourager l'implatation d'activités de service de renom, puisque nous carressons l'espoir qu'après une période de démarrage et d'expérience, les jalons commerciaux étant posés, des activités de production pourront y être greffées.

— Le secteur des petites et moyennes entreprises, comprenant l'artisanat, le commerce, les autres services tertiaires, mais aussi les activités de production plus modestes, gagnent grâce à leur résistance et leur flexibilité un poids accru dans une économie en crise. La politique économique d'aujourd'hui et de demain doit ainsi tenir compte de cette réalité.

Plusieurs chiffres significatifs dans ce domaine sont connus.

Dans notre démarche méthodologique, les études du Statec, après celles consacrées au commerce et aux activités de l'hôtellerie et de la restauration, après l'étude des services compétents sur l'artisanat, se poursuivent, pour appréhender d'autres branches.

Ensemble avec les organismes professionnels compétents, il s'agit d'éclairer quelques poches d'ombre, pour mieux éclairer les flux et les possibilités d'orientation.

Je note avec satisfaction que différents moyens d'encouragement au profit de nos classes moyennes sont adaptés et sont appliqués avec profit (loi-cadre et S.N.C.I. notamment).

Une réflexion additionnelle se greffe sur ce dernier constat encourageant.

Les tiraillements entre secteurs sont malsains.

Pour que la croissance reprenne véritablement, bien sûr dans un environnement général redevenu plus favorable et les bases de la restructuration sidérurgique et d'autres activités étant assurées, le concours de toutes les activités est nécessaire.

Il n'y a ni privilégiés ni laissés pour compte à cet égard.

Au-delà de la diversification industrielle par l'apport d'unités nouvelles, les entreprises du secteur tertiaire, les P.M.E. et notre secteur agricole-viticole ont un rôle important à jouer.

Le renouveau commande l'innovation et la mise en œuvre de technologies modernes.

La valorisation optimale – dans notre cadre et à notre mesure – de la matière grise supplée dans une certaine mesure à l'absence de ressources naturelles de notre pays.

Il y a des succès à remporter en matière de valorisation de ressources importées, de marketing, de services d'intermédiation au sens large, de mise en œuvre du know how.

Ceci est avant tout une affaire de mentalité, de disponibilité et d'imagination.

Les moyens publics peuvent accompagner et encourager; ils sont incapables de faire jaillir l'étincelle.

Pour ce qui est des moyens, nous les affinons progressivement suivant certains axes qui vous sont connus. Une des dernières initiatives est le règlement grand-ducal du 8 février 1983 destiné à contribuer à une mobilisation accrue du capital à risque.

Je suis convaincue que nous pouvons progresser plus rapidement dans cette voie. L'initiative proprement dite appartient à nos entreprises et à nos agents économiques. De nombreux exemples prouvent qu'elle peut être couronnée de succès – même si les moyens puissants d'infrastructure qui existent dans les grands pays font défaut chez nous.

Notre localisation centrale, l'ouverture de notre marché, l'absence de contrainte et de protectionnisme occulte ainsi que la nécessaire ouverture d'esprit nous assignent un rôle d'initiative, de rencontre et d'intermédiation, à un échelon plus vaste, au-delà des efforts d'innovation et de recherche-développement qui sont le propre des entreprises.

En cette année mondiale des Communications, le présent exposé ne peut pas ne pas contenir certaines réflexions au sujet des télécommunications, secteur vital pour une économie moderne.

L'année en cours verra la mise en service de deux réseaux hautement spécialisés: le réseau public de transmission d'alarmes et le réseau public de transmission de données par paquets, appelé «Luxpac». Aussi bien pour la place financière que pour les instances européennes, ces deux innovations, la première sous le rapport de la sécurité, la seconde au point de vue économique pour l'échange national et transnational de données informatiques entre ordinateurs, ainsi que dans les relations entre terminaux et banques de données de toute sorte, revêtent une importance capitale.

Depuis janvier, l'administration des P & T procède encore à titre expérimental à des transmissions par fibre optique entre les centraux de Luxembourg-Gare et de Belair. Cette liaison est une première réponse modeste mais tangible et opérationnelle, au défi technologique auquel il y a lieu de faire face, en matière de transmission, à l'horizon 1990/2000, et qui requerra également, en matière de commutation, l'introduction progressive à partir de 1985 de centraux électroniques.

Retenons finalement que le Gouvernement entend, d'une part, revoir la définition du monopole des télécommunications en fonction de l'évolution des techniques et créer le cadre réglementaire et conventionnel, concernant l'accès aux nouveaux médias tels que télé-texte, réseaux d'antennes collectives ou vidéotex qui devrait devenir opérationnel en 1984/85.

Or, la conception et la mise en place de ces nouvelles techniques de communications ne sauraient être réalisées sans les infrastructures techniques requises.

C'est poser le problème des investissements, et des priorités budgétaires. Il s'agit là d'un défi essentiel au plan des moyens financiers, techniques et humains.

Le Luxembourg ne peut pas rester à l'écart s'il s'agit de maîtriser les nouvelles techniques de l'information et de la communication. Car aussi importants

que seront les avantages pour notre économie si nous réussissons ce tour de force, aussi néfastes seraient les conséquences si nous devions rester sur nos gardes, craindre les risques inhérents à ces nouvelles techniques et à moyen terme en subir la loi.

Pour en terminer avec les considérations d'ordre économique, permettez-moi d'aborder brièvement un domaine à incidence nationale.

La politique des prix

Vous êtes informés sur les travaux des enceintes tripartites à cet égard et du fait que le Conseil Economique et Social a déposé l'année dernière un avis spécifique.

La thèse médiane qui, entre autres, s'y est dégagée, repose sur une série de considérations valables, présentées dans un effort d'équilibre.

Il était prévisible que le texte gouvernemental, rédigé rapidement sur ce modèle dans la suite, avisé entretemps par les Chambres professionnelles et le Conseil d'Etat, actuellement soumis aux délibérations de la commission compétente de la Chambre des Députés, donnerait lieu à contestation.

Par la nature des choses, les anciens démons et la contradiction entre plusieurs thèses ont rejailli, puisqu'un texte formulé dans le détail prête plus aisément à critique qu'un compromis qui en termes généraux tâche de concilier des principes.

Quoiqu'il en soit, il faut à présent en sortir.

A ce stade, je soulignerai trois points.

La Chambre des Députés est en présence d'une série d'avis donnant les informations nécessaires. Il lui appartient d'affirmer son droit et de trancher les dernières questions qui se posent.

Il est évident que le Gouvernement n'entend pas se soustraire à sa responsabilité et fera connaître ses propres vues en présence d'un débat politique nouvellement alourdi.

Enfin, je note – permettez-moi cette affirmation de formulation imaginée mais d'ordre philosophique – qu'en la matière il n'est pas possible de contenter tout le monde et son père. Ce sera ou bien une voie médiane, un compromis par définition, dont le tracé est dessiné psychologiquement et non mathématiquement, ou ce sera l'opposition des tendances extrêmes, la politique par à coups, le balancement exagéré du pendule !

Vous l'aurez deviné, ma préférence va vers la solution médiane et j'estime qu'il faudra mettre un point final à cette discussion dans les semaines à venir.

Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Ce discours ne comporte vraisemblablement pas de péroraison.

Permettez-moi, cependant, pour conclure, d'insister sur trois points qui me paraissent essentiels:

— Tout d'abord, je tiens à féliciter chaleureusement les organisateurs de cette importante manifestation commerciale et à complimenter vivement les participants, ceux qui font véritablement la 42e Foire Internationale de Luxembourg. Ils témoignent ainsi de leur confiance et nous transmettent un message de courage et de foi en l'avenir.

— Il est salutaire que ce message soit ainsi communiqué aux nombreux visiteurs qui vont à la découverte des stands et des produits exposés.
Ils trouveront ici information, possibilité de comparaison et je l'espère, une heure de détente dans cette ambiance unique que procure la Foire de Printemps et tout ce qu'elle représente.

— Que toutes et tous, en parcourant les stands, songent aussi aux réalités économiques et prennent ainsi conscience de la gravité de la situation que nous devons affronter et que nous ne pourrons maîtriser que si nous sommes solidaires.

La solidarité est un bien grand mot. Je le sais. Et il prête souvent à équivoque, à exagération, voire à défiguration. Néanmoins, je n'hésite pas à y recourir. En effet, à la base de la notion se trouvent la compréhension et la reconnaissance d'intérêts communs, devant une situation grave et difficile.

J'espère et je suis convaincue que nous saurons pratiquer cette solidarité bien comprise, à la faveur d'un équilibre raisonné et d'un juste partage des sacrifices.

Dans son livre «Force de l'Age», Simone de Beauvoir écrit que «même le bonheur a ses aspérités, ses trous d'ombre et que le regret y point». Sachons surmonter les aspérités, éclairer les trous d'ombre, oublier les regrets et consentir ensemble l'effort nécessaire au bonheur de la collectivité nationale.

Que nous soit incitation à cette fin la joie et la confiance que nous procure l'inauguration de la 42e Foire Internationale de Luxembourg !

L'inauguration des salles restaurées du Château de Vianden

Le 9 mai 1983 a eu lieu l'inauguration des salles restaurées du Château de Vianden, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc, la Grande-Duchesse, le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière ainsi que de nombreuses personnalités du monde diplomatique, politique et culturel. L'encadrement musical de la cérémonie fut assuré par le Brass Band du Conservatoire de musique d'Esch-sur-Alzette et le Quatuor à cordes des Jeunes Musiciens.

Des allocutions furent prononcées à cette occasion par Son Altesse Royale le Grand-Duc, Président du Curatoire du Château de Vianden, par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Culturelles, par Monsieur Raymond Frisch, Bourgmestre de Vianden et par Monsieur Victor Abens, Président des Amis du Château de Vianden.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution de Son Altesse Royale le Grand-Duc, Président du Curatoire du Château de Vianden:

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Je ne puis, comme Président du Collège des Curateurs, retracer au cours de cette séance académique toute l'histoire de ce Château, car il est long le chapelet des années qui conduit du premier Comte de l'an 1090 aux événements généalogiques importants qui vont orienter le destin des Pays-Bas comme aussi celui du Luxembourg.

Le 23 décembre 1331, Adélaïde de Vianden épousa le comte Otto de Nassau-Dillenburg; par ce mariage les Nassau entreront sur la scène des Pays-Bas. C'est dans ce sens que Vianden est parfois considéré comme le berceau de la famille des Orange-Nassau. Ce fut le petits-fils d'Adélaïde, Englebert, qui, prenant possession du comté en 1417, inaugura la lignée des Nassau héritiers du comté de Vianden au moment de l'extinction de la famille de ce nom.

Depuis cette date, avec quelques brèves interruptions jusqu'en 1977, moment où le château fut repris par l'Etat luxembourgeois, il fit partie successivement du patrimoine des deux branches des Nassau à travers les vicissitudes de 6 siècles !

Il faut bien dire que le château correspondait par son ampleur et son faste à la réalité d'un Duché de Luxembourg s'étendant au milieu du 14e siècle sur 10.000 km^2, donc sur une étendue quadruplée par rapport au pays d'aujourd'hui. Dans ce duché d'autrefois le plus puissant vassal du duc Wenceslas de Luxembourg était Otto de Nassau, époux d'Adélaïde, à un moment où le comté de Vianden était aussi étendu que le Luxembourg actuel.

Notons qu'en 1564 Guillaume de Nassau, le grand adversaire de l'Espagne, érigea à Vianden avec l'aide d'ouvriers sidérurgistes amenés de Rhénanie, un premier haut fourneau qui périclita le jour où Philippe II fit séquestrer les biens du comte. Le Taciturne qui avait tenté de valoriser ses possessions ardennaises était donc le premier maître de forge du territoire luxembourgeois.

Bien des mutations économiques affectèrent la cité de Vianden ainsi que le nord du pays. La disparition de la puissante industrie du cuir, la plus importante industrie du Luxembourg jusqu'au milieu du 19e siècle, doit, à titre d'exemple, nous faire comprendre que dans le domaine économique il n'y a pas de situation définitivement acquise, que tout est dynamisme et que toute espèce de conservatisme porte en lui le germe du déclin.

J'en reviens au château qui depuis l'extinction de la maison comtale de Vianden n'était plus guère habité que par le baillis ou les grands-baillis de la branche ottonienne des Nassau appelée Maison d'Orange-Nassau.

Mais le château survécut à tout: aussi bien à la guerre de Trente Ans qu'aux épidémies et aux incendies. Aux approches de la Révolution française, il était encore plus ou moins bien entretenu.

L'agonie du château de Vianden se place au début du 19e siècle et sera à la fois une des conséquences de la Révolution française et de l'Empire ainsi que le résultat de l'imprévoyance des hommes. Sur ce point le parallèle avec le démantèlement de la forteresse de Luxembourg saute aux yeux. Vraiment notre pays n'a pas eu de chance: à 50 ans de distance il dut subir, impuissant et face à des causes extérieures, la destruction de deux ensembles, joyaux du patrimoine européen sortis pratiquement intacts du moyen-âge, de la féodalité ainsi que de l'art militaire des principales puissances européennes.

Mis sous séquestre par la Révolution française, le château redevint à la suite du Congrès de Vienne, domaine d'un Etat nouvellement créé: le Grand-Duché de Luxembourg. Pour trouver une affectation à ce corps de bâtiment, les Etats provinciaux envisagèrent successivement d'en faire une école et une caserne. Finalement, le tout fut vendu en 1818 aux enchères publiques par le syndicat d'amortissement créé pour payer l'énorme dette publique contractée par les Pays-Bas notamment au cours de leur lutte contre Napoléon.

Ainsi l'ensemble fut-il acquis par le commerçant Wenceslas Coster, échevin de Vianden, qui en entreprit la démolition, vendant pierres, portes, boiseries, fers, plombs et ardoises. De célèbres voix dont celles de Montalembert et de Victor Hugo, protestèrent contre ce vandalisme sans d'ailleurs épargner le Roi Guillaume Ier.

La démolition qui dura une dizaine d'années fut arrêtée par un coup de chance en 1827. Cette année-là deux administrateurs d'une importante entreprise de mise en valeur du pays, venus de Diekirch pour la construction du canal de la Meuse à la Moselle, eurent l'idée d'acquérir le château pour la somme de 1.100 florins. Leur société avait l'intention de le restaurer pour en faire don à son créateur et principal

actionnaire, le Roi Guillaume I[er]. La Révolution belge de 1830 mit toutefois fin à ce louable projet.

En 1839, le notaire Vannerus de Diekirch put soumettre au Roi l'idée d'une restauration du château. Celui-ci fit faire un devis par un officier du génie de la garnison prussienne à Luxembourg, mais l'affaire en resta là et le monument continuait à s'effondrer par pans entiers.

En 1851, le Prince Henri des Pays-Bas, Lieutenant Représentant du Roi-Grand-Duc, fit restaurer la chapelle à ses propres frais. Pendant les années autour de 1864 et de 1881 l'architecte de l'Etat Charles Arendt entreprit quelques travaux de restauration et de consolidation à la demande des Domaines Royaux Grand-Ducaux.

A la suite du changement dynastique intervenu à Luxembourg le Grand-Duc Adolphe, mon arrière-grand-père, acquit en 1891 le château – du moins ce qui en restait. Ainsi le château entra dans le patrimoine de la branche aînée des Nassau, la Maison grand-ducale de Luxembourg. De nouveaux travaux de consolidation furent entrepris en 93 pour sauver la façade du petit palais. Mais il fallait en faire beaucoup plus: en 1905 le Grand-Duc Guillaume, mon grand-père, chargea un spécialiste allemand, l'architecte Bodo Ebhardt, d'étudier la question. Ainsi d'importants travaux de base purent être entrepris en 1910 et 1911 aux deux palais. Quelques années plus tard, au début de l'année 1914, la Grande-Duchesse Marie-Adélaïde chargea Bodo Ebhardt de procéder à une étude sur la restauration proprement dite du château mais la question, ajournée par la première guerre mondiale, ne fut plus reprise.

Depuis 1928 l'Etat, armé de la loi sur les monuments historiques, put affecter des crédits à la conservation du château. Après la seconde guerre mondiale, où le château avait été sur la ligne du front durant la bataille des Ardennes, certains travaux furent effectués au titre des dommages de guerre. Mais les crédits se volatilisaient et les bâtiments continuaient à se détériorer.

Le seul moyen rationnel de sauver les ruines consistait à en faire un édifice historique qui fût à l'abri des intempéries.

Cette étape du sauvetage définitif, commencée en 1962, se poursuivit de façon accélérée depuis 1977 quand le château entra dans le patrimoine de l'Etat. Face à l'ampleur de la tâche, cette restauration ne pouvait être qu'une œuvre collective

— du collège des curateurs appelé à se prononcer sur la restauration, l'aménagement et l'utilisation du château,
— des gouvernements successifs avec les administrations, dont le Service des Sites et Monuments,
— des hommes de l'art,
— des corps de métiers,
— et des Amis du Château de Vianden, chargés de la garde et de l'administration du château.

Au sujet des «Amis de Vianden», il est juste, semble-t-il, que ceux qui ont la garde du château en détiennent aussi la clef. Voilà pourquoi j'aurai le plaisir de confier au président de cette association l'imposante clef qui me fut remise, il y a quelques années, par un ancien gardien des lieux.

Ainsi, grâce aux efforts entrepris, toutes forces réunies, nous pouvons, en remerciant de tout cœur tous ceux qui ont collaboré au grand œuvre, constater ensemble qu'une première, difficile et fondamentale phase de la restauration du château, vient d'être réalisée. En même temps nous devons, encouragés par ce qui a été fait, prendre en commun l'engagement de continuer sur cette voie.

Nous, les hommes d'un vingtième siècle plein de périls – lourd de guerres et de risques – nous avons tendu la main à ces innombrables artisans qui au fil des siècles – comme les hommes des cathédrales – construisirent pierre par pierre, en pleine Ardennes, ce château aux composants multiples d'art romain, byzantin, gothique et de style Renaissance.

Nous aurons sauvé avec ce monument un potentiel didactique considérable traçant aux générations à venir des repères concrets dans la longue marche vers le bien-être. De plus, dans une communauté comme la nôtre, étroitement insérée entre plusieurs cultures voisines, il faut être extrêmement attentif à tout ce qui touche à l'histoire et à la culture. Il ne faudrait pas que dans ce pays, autrefois pauvre sur tous les plans, on puisse un jour nous faire le reproche de ne pas avoir suffisamment élevé le niveau culturel par rapport au niveau matériel.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Je voudrais terminer sur un vœu auquel je suis poussé par le vaste étalement des siècles qui virent s'édifier et dépérir le château: Je souhaite qu'un jour, dans vingt ans, dans cinquante ans, dans un siècle, que sais-je, les générations qui nous suivent, constatent que le château-fort de Vianden, l'un des plus beaux de cette région d'Europe, a été sauvé et restauré vers 1980 par les autorités de l'époque et cela à un moment où une crise économique de longue durée frappa durement la communauté luxembourgeoise.

Ainsi le message aura passé d'une génération à l'autre pour le plus grand bien du pays.

La réunion du Conseil ministériel de l'OCDE à Paris

Le Conseil de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) s'est réuni au niveau des ministres les 9 et 10 mai 1983 à Paris. La réunion fut présidée par Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération, Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes. Les vices-présidents furent Monsieur Shintaro Abe, Ministre des Affaires étrangères du Japon, et Monsieur Kurt Furgler, Conseiller fédéral et Chef du Département des Affaires Economiques de la Suisse. Un grand nombre de ministres des Affaires Etrangères, des Finances, de l'Economie et du Commerce des pays membres de l'OCDE ont participé à cette 22e réunion.

Lors d'une réception offerte par Monsieur François Mitterrand, Président de la République française, et lors d'un dîner offert en l'honneur des participants de la réunion, Madame Colette Flesch, en sa qualité de Président de la réunion du Conseil de l'OCDE, a prononcé les allocutions suivantes:

Monsieur le Président de la République,

Mes collègues et moi-même apprécions hautement votre invitation et l'occasion de vous rencontrer à l'issue de cette première journée de la conférence ministérielle de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques.

Nous sommes vivement touchés par vos aimables paroles d'accueil. Elles confirment l'intérêt que la France porte au succès d'une entreprise au service de la collaboration économique active à l'échelle mondiale.

Depuis le jour où les démocraties d'Europe ont répondu favorablement à l'offre généreuse du Secrétaire d'Etat américain Marshall et jeté ensemble les bases de la remise en ordre de leurs économies ébranlées par six années de guerre, la France a pris une part déterminante dans les initiatives nouvelles qu'imposaient les changements sociaux, économiques et techniques successifs de notre époque.

Grâce à la clairvoyance de ses hommes d'Etat et à la science de ses économistes la France a contribué à l'extension progressive de la concertation intra-européenne aux pays industrialisés à économie de marché d'Amérique du Nord ainsi qu'au Japon, à l'Australie et à la Nouvelle Zélande.

Elle a, en outre, apporté son expérience incomparable et son concours efficace pour donner un contenu réel à l'interdépendance qui lie toujours davantage les pays membres de cette Organisation aux pays en voie de développement d'Amérique Latine, d'Afrique et d'Asie. Enfin, l'hospitalité que notre Institution trouve à Paris n'est pas sans s'avérer bénéfique au succès de sa démarche.

Mais ce succès a rencontré des revers. A la croissance et à l'expansion économique des années 1950 et 1960 la dépression la plus grave que le monde ait connue depuis la guerre est venue mettre un terme. Cette crise, dominée par une conjonction prolongée du chômage et de l'inflation, n'épargne aucun pays, quel qu'en soit le régime politique ou le système économique et social.

C'est dans une société en mutation que nous devons affronter ce défi sans précédent. Si nous voulons le faire avec une chance sérieuse de succès et alors que semblent se dessiner quelques indices d'un redressement, une action cohérente et solidaire de tous s'impose en vue de l'adaptation indispensable des structures industrielles dans le respect du progrès social qui nous est commun.

Je demeure convaincue que, forte des qualités de générosité, d'imagination et d'ouverture d'esprit qui lui sont propres, la France y assumera pleinement son rôle. Vos paroles d'encouragement nous en sont aujourd'hui un nouveau témoignage et le plus sûr garant.

* *

Monsieur le Secrétaire Général,
Mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

En vous accueillant ce soir mon premier souci est de vous dire combien mon Gouvernement a été sensible au privilège d'être appelé à présider cette année le Conseil ministériel de notre Organisation.

La participation d'un nombre exceptionnellement élevé de personnalités politiques en provenance de tous les pays membres illustre l'intérêt que nos gouvernements attachent à nos délibérations mais aussi l'importance du moment auquel elles se situent, un moment où s'imposent des choix politiques et économiques aux répercussions profondes sur l'avenir de nos pays.

Pour cette raison il me paraît indispensable qu'aucun effort ne soit ménagé en vue d'assurer le succès de notre entreprise dans un esprit de compréhension mutuelle et de conciliation réciproque.

Tout à l'heure devant le Président de la République Française, j'ai évoqué l'initiative qui avait abouti à la mise au point du plan Marshall et à la création de l'Organisation dont la nôtre est issue par filiation directe.

Pour ce faire, j'avais essentiellement deux raisons. La première, parce que l'on ne répétera jamais assez à quel point ce geste magnanime de nos amis américains s'était à l'époque avéré bénéfique pour l'Europe tout entière. Ensuite et surtout, ce rappel peut nous servir de source d'inspiration dans nos rapports mutuels aussi bien que dans nos relations avec le tiers monde. Le plan Marshall, modèle d'un sursaut, résultant d'un effort imaginatif, faisant fi des routines anciennes pour obtenir, grâce à des voies de concertation nouvelles, un résultat d'une ampleur sans précédent.

Une Europe en proie au découragement reprit à bref délai la volonté de maîtriser à nouveau elle-même son destin.

Aujourd'hui encore certaines difficultés nous paraissent insurmontables, alors que les points de vue réciproques sur des problèmes particuliers s'avèrent irréconciliables.

Tâchons en premier lieu d'éviter de les exacerber davantage. Ayons ensuite constamment à l'esprit l'essentiel, c. à d. la perception de l'interdépendance qui conditionne nos rapports. Car toute souveraineté, quelque puissante qu'elle apparaisse, trouve à notre époque ses limites dans la dépendance de chacun à l'égard des autres. L'erreur la plus funeste qu'on pût commettre serait d'envisager sérieusement un repli sur soi et d'imaginer qu'il sera possible de trouver seul la réponse aux difficultés présentes à l'intérieur des frontières nationales. Souvenons-nous un instant seulement des réflexes de même nature qui avaient joué au cours des années 30 et des conséquences désastreuses auxquelles ils ont rapidement mené.

Aujourd'hui plus encore que hier, une attitude de repli, loin d'atténuer les difficultés, ne ferait qu'en aggaver les effets à bref délai. Saisissons donc la portée des changements intervenus dans un monde qui va en se rétrécissant et adaptons-y notre action. Essayons, nous aussi, de dépasser les procédures établies et la routine, et de faire preuve d'imagination.

Pour venir à bout de nos peines, inspirons-nous des éminentes qualités humaines dont notre Secrétaire Général a constamment fait preuve et qu'en notre nom à tous je tiens à reconnaître aujourd'hui ces qualités qui sont le propre du peuple courageux dont il est issu: pragmatisme, ténacité et clairvoyance. Dans les remerciements qui vont à son adresse j'inclus, bien sûr, tous ses collaborateurs directs et les membres du Secrétariat qui, pendant ces dernières semaines, ont déployé des efforts sans limites pour trouver à des prises de position parfois contradictoires la formulation adéquate.

Monsieur le Secrétaire Général,
mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Je lève mon verre à votre santé, au succès de nos travaux et à la réussite de notre action future pour le bien-être de nos peuples et au profit d'une entente durable avec le monde extérieur.

Communiqué de la réunion du Conseil de l'OCDE à Paris

1. Le Conseil de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques, réuni les 9 et 10 mai au niveau des Ministres, est convenu d'une stratégie à moyen terme visant à soutenir et à élargir la reprise économique qui s'amorce. Ils ont estimé qu'il fallait maintenant viser à une croissance plus soutenue, durable et non inflationniste, dans les pays de l'OCDE afin de réduire les niveaux actuellement très élevés du chômage.

2. Les Ministres ont considéré qu'en raison des liens économiques puissants existant entre pays et entre régions, il est de la responsabilité de tous d'orienter les politiques économiques de manière à renforcer les systèmes commercial, monétaire et financier internationaux.

3. En conséquence, les gouvernements des pays Membres entendent:

— Mettre à profit la marge de croissance qui apparaît actuellement dans une large partie de la zone de l'OCDE pour favoriser la création d'emplois et accroître l'emploi.

— Poursuivre les efforts entrepris pour réduire l'inflation et surmonter les obstacles structurels à une amélioration des résultats économiques.

— Mettre à profit, individuellement et collectivement, les conditions favorables créées par la reprise économique pour renverser les tendances protectionnistes.

— S'attacher à apporter aux problèmes de l'endettement international des solutions qui aillent dans le sens d'une expansion des échanges à mesure que la reprise s'affirmera et que les pays débiteurs progresseront dans la voie de l'ajustement.

— Fournir une aide plus efficace aux pays en développement les plus démunis.

4. La réunion était présidée par Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement du Luxembourg, Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération, Ministre de l'Economie et des Classes moyennes. Les Vice-Présidents étaient M. Shintaro Abe, Ministre des Affaires Etrangères du Japon, et M. Kurt Furgler, Conseiller fédéral, Chef du Département fédéral de l'Economie Politique de la Suisse. Outre l'examen de leurs politiques économiques et des relations commerciales entre les pays Membres, les Ministres ont réfléchi à la situation difficile des pays en développement et aux mesures requises pour permettre à ceux-ci de bénéficier de la reprise économique. Ils ont discuté du dialogue avec les pays en développement, notamment des travaux préparatoires en vue de la VI^{e} Session de la CNUCED. Ils ont aussi examiné les relations économiques Est-Ouest.

5. Enfin, les Ministres ont entendu un rapport de M. William F. Birch, Ministre de l'Energie de la Nouvelle-Zélande, sur les résultats de la réunion du Conseil de Direction de l'Agence Internationale de l'Energie au niveau ministériel qui s'est tenue le 8 mai 1983 à Paris. Ils ont pris note de l'étude sur les besoins et la sécurité énergétiques préparée par le Secrétariat, et des discussions qui ont porté sur cette étude, et ont souscrit aux conclusions qui sont rapportées dans l'annexe au présent Communiqué.

La transition vers une croissance durable

6. Les Ministres se sont félicités des nouveaux résultats obtenus dans la lutte contre l'inflation. Ils sont toutefois très préoccupés du niveau élevé et croissant du chômage. Il est donc encourageant que des signes de reprise soient maintenant apparus dans plusieurs

pays de l'OCDE. Les Ministres ont reconnu que, s'il subsiste des incertitudes et des risques, les perspectives d'une poursuite de la reprise sont meilleures qu'elles ne l'ont été depuis plusieurs années et que l'objectif essentiel est d'assurer la transition vers une croissance non inflationniste durable et vers un niveau de l'emploi plus élevé.

Principes d'application générale pour la conduite de la politique économique

7. Les Ministres se sont accordés sur les principes suivants pour la conduite de la politique économique dans tous les pays Membres:

a) Les politiques économiques doivent s'inscrire nettement dans un cadre à moyen terme pour bien montrer la permanence des intentions des pouvoirs publics. Cela impliquera nécessairement de la souplesse dans leur mise en œuvre, en fonction des circonstances.

b) Compte tenu des liaisons économiques auxquelles aucun pays ne peut se soustraire, la possibilité pour chaque pays d'atteindre les objectifs internes de sa politique économique dépend dans une large mesure des orientations adoptées et des résultats obtenus par les autres pays. Il importe, pour la cohérence des politiques, que chaque pays Membre tienne compte des conséquences qu'exercent au niveau international les politiques des différents pays de l'OCDE prises dans leur ensemble.

c) Parvenir à une plus grande stabilité des taux de change, qui n'est pas synonyme de rigidité, est un objectif et un engagement majeur à réaliser. Les Ministres ont pris note et se sont félicités à cet égard des principes sur lesquels les Ministres des Finances de sept pays Membres sont tombés d'accord, et dont le texte a été publié à Washington le 29 avril 1983.

d) L'amélioration des résultats économiques et la hausse du niveau de l'emploi exigent un bon équilibre entre politiques macro-économiques et structurelles. Une marge de croissance apparaît à mesure que l'inflation se ralentit et que s'accroît la capacité de réaction de l'offre. Dans cette perspective:
   - Les politiques macro-économiques devraient être compatibles avec les objectifs à moyen terme que constituent la maîtrise de l'inflation et une croissance réelle plus régulière; certains pays ont trouvé qu'un cadre d'évolution du revenu nominal était utile à cet égard.
   - Des mesures visant à accroître la rentabilité des investissements productifs créateurs d'emplois sont nécessaires.
   - Les participants aux négociations collectives devraient tenir compte de la nécessité d'encourager l'investissement et d'accroître au maximum les possibilités de développer l'emploi sans relancer l'inflation.
   - Des politiques d'ajustement positives sont nécessaires pour accroître la concurrence, donner plus de souplesse aux marchés et améliorer l'affectation des ressources.
   - Les politiques du marché du travail sont importantes pour atténuer le poids du chômage, notamment pour les jeunes; d'adoption de programmes – de formation notamment – visant des groupes déterminés peut aider à faire face au problème du chômage structurel.
   - L'amélioration du consensus social peut, dans beaucoup de pays, contribuer grandement à ce nécessaire équilibre des politiques.

8. Bien que ces principes s'appliquent à tous les pays Membres, les Ministres ont reconnu que ces derniers se trouvaient dans des situations différentes. Les pays n'ont pas tous également réussi à créer les conditions préalables d'une amélioration des résultats économiques. Aussi les politiques qu'il convient de suivre n'ont-elles pas les mêmes lignes de force d'un pays à l'autre.

Politiques nationales

9. Dans un certain nombre de pays, qui représentent environ 70% du PNB de la zone de l'OCDE, les taux d'inflation se rapprochent de leur niveau des années 60. La confiance s'est raffermie; des résultats ont été obtenus dans l'effort de correction des déséquilibres structurels; et l'activité, qui était médiocre, commence maintenant à se redresser. On devrait viser à de nouvelles baisses des taux d'intérêt réels. En ce qui concerne ces pays, les Ministres sont convenus qu'il importait de mettre à profit la marge d'accroissement de la production et de l'emploi qui est apparue; en particulier:

- En matière de politique monétaire, l'évolution des agrégats monétaires devrait permettre une croissance de la production qui soit durable à moyen terme, l'inflation continuant d'être maîtrisée, et rendre possible la poursuite de la détente des taux d'intérêt. Les politiques monétaires en vigueur sont, d'une façon générale, conformes à cette ligne de conduite. Les objectifs d'expansion des agrégats monétaires ne devraient pas être réduits en fonction de la baisse des prix pétroliers. De même, la politique monétaire ne devrait céder à aucune revendication à caractère inflationniste qui réapparaîtrait dans le domaine des salaires et des autres revenus.
- La politique budgétaire devrait être compatible avec une croissance non inflationniste soutenue, des investissements accrus et un niveau plus élevé de l'emploi. Il y aura lieu de réduire les déficits budgétaires structurels de manière à permettre les investissements nécessaires pour soutenir la croissance et l'emploi. Dans les cas où d'importants déficits structurels menacent l'avenir, il importe d'agir maintenant pour faire en sorte que des déficits de cette ampleur ne se réalisent pas et qu'ainsi les taux d'intérêt puissent se détendre. Etant donné la force du phénomène de propagation internationale des taux d'intérêt, cette action

favoriserait la reprise de l'économie mondiale. Il conviendrait de veiller à ce que la réduction des déficits structurels ne compromette pas la reprise économique et tienne compte des effets cumulés de mesures prises simultanément dans un grand nombre de pays. Là où des mesures de soutien de l'activité sont envisagées, elles devraient être conçues de manière à favoriser l'investissement.

10. Dans certains autres pays, qui représentent environ 20% du PNB de la zone de l'OCDE, il est nécessaire de progresser davantage dans la lutte contre l'inflation, et les obstacles structurels à une amélioration des résultats économiques sont plus importants. De ce fait, la marge de croissance à court terme est moindre. Dans le cas de ces pays, les Ministres ont jugé qu'il fallait persévérer dans la voie d'une politique monétaire de non-accompagnement et que les déficits budgétaires structurels devaient être réduits davantage dans le cadre d'une stratégie à moyen terme. Il importe particulièrement aussi que de nouveaux efforts soient faits pour réduire les obstacles structurels.

11. Dans les autres pays Membres, malgré de sérieux efforts, l'inflation reste très forte, tandis que la récession internationale et les problèmes structurels chroniques se traduisent par des taux élevés de chômage et de sous-emploi. Les Ministres sont convenus que, dans ces pays, le manque de souplesse des marchés, les déséquilibres structurels, et les difficultés de régulation monétaire et de gestion budgétaire sont autant de problèmes essentiels qui doivent être attaqués au fond. C'est d'abord aux politiques internes qu'il incombe d'améliorer les résultats économiques, mais une reprise durable et une baisse des taux d'intérêt dans la zone de l'OCDE, ainsi qu'une amélioration de l'environnement commercial, rendront cette tâche plus aisée.

Les échanges, l'endettement et l'ajustement

12. Les Ministres ont discuté des liaisons puissantes entre croissance, échanges et endettement qui jouent maintenant entre pays créanciers et pays débiteurs. Ils sont convenus qu'il importe de tenir compte de ces liaisons, dans toute la mesure du possible, dans la formulation de leurs politiques macro-économiques, commerciales et financières, et ils se sont félicités des travaux que mène actuellement l'Organisation pour aider à clarifier les questions qui se posent à cet égard. Ils ont aussi reconnu que la récession mondiale avait fait apparaître des problèmes de caractère systémique auxquels il faut s'attaquer.

13. Les Ministres ont noté que, durant une période de difficultés économiques et sociales graves et persistantes, le système commercial mondial a, pour l'essentiel, été préservé. Ils ont toutefois reconnu que les mesures commerciales protectionnistes et les mesures internes visant à éviter aux industries et aux entreprises en difficultés de subir de plein fouet les effets de la récession et des mutations structurelles existent toujours et se sont même aggravées. Les mesures de ce genre ont contribué à ralentir le transfert de ressources vers les activités ayant un plus fort potentiel de croissance et de création d'emplois. Le retour à une croissance durable exige de recourir plus largement aux politiques d'ajustement positives, de s'en remettre davantage aux mécanismes du marché et d'accroître l'investissement productif.

14. Les Ministres ont estimé que, dans le cadre de leur coopération économique générale, il est indispensable de renforcer le système commercial ouvert et multilatéral pour soutenir la reprise et faciliter la transition vers une croissance durable. Aussi ont-ils considéré que la reprise économique, à mesure qu'elle s'affirme, crée des conditions favorables que les pays Membres devraient, individuellement et collectivement, mettre à profit pour renverser les tendances protectionnistes et pour assouplir et démanteler progressivement les restrictions commerciales et les mesures internes qui faussent les échanges, en particulier celles qui ont été mises en place au cours de la période récente marquée par la médiocrité des résultats de la croissance. Ils ont invité le Secrétaire général à proposer les dispositions voulues. En même temps, ils sont convenus que les programmes de travail menés actuellement au GATT et à l'OCDE pour améliorer le système commercial et son fonctionnement devaient être poursuivis activement.

15. Les Ministres se sont félicités des efforts conjugués déployés par le Fonds monétaire international, par la Banque des règlements internationaux, par les gouvernements des pays débiteurs et des pays créanciers ainsi que par les banques privées pour préserver le bon fonctionnement du système financier international. Ils ont aussi reconnu les efforts déterminés que font actuellement de nombreux pays débiteurs pour s'adapter au recul de l'inflation dans le monde.

16. La voie est ainsi ouverte à l'élaboration d'une stratégie à moyen terme qui permette de résoudre les problèmes de la dette dans le sens d'une expansion des échanges à mesure que la reprise s'affirmera. L'objectif devrait être de maintenir les conditions d'un apport permanent d'épargne, par le canal des marchés internationaux de capitaux, vers les pays où cette épargne peut être utilisée de manière fructueuse. Le premier élément de cette approche est de maintenir les règles normales de discipline entre emprunteurs et prêteurs. Le second est que les prêts internationaux serviront le mieux les intérêts des emprunteurs comme des prêteurs si les fonds fournis par l'extérieur sont utilisés pour développer des économies efficientes capables, et mises en mesure, de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux.

17. A cette fin, les Ministres sont convenus de la nécessité de nouveaux efforts de la part des pays créanciers et des pays débiteurs en vue:

— De soutenir un apport de ressources financières, à l'appui de politiques résolues d'ajustement interne, qui soit suffisant pour maintenir ou rétablir des niveaux adéquats d'importations essentielles.

— D'œuvrer pour que des mesures se renforçant mutuellement soient prises, dans le cadre des accords internationaux existants, pour mettre en place des régimes commerciaux plus prévisibles et plus transparents, pour réduire les obstacles aux échanges et pour suivre des politiques structurelles internes plus conformes aux mécanismes du marché.

La coopération pour le développement, le dialogue et la VI[e] Session de la CNUCED

18. Les Ministres se sont félicités de l'importance attachée à l'interdépendance économique mondiale, au dialogue et au consensus dans les déclarations des pays en développement, en dernier lieu à Buenos Aires, et ils ont déclaré y attacher la même importance. Ils ont réaffirmé qu'ils étaient prêts à travailler, dans un esprit de compréhension et de coopération, avec les pays en développement et les autres participants à la VI[e] Session de la CNUCED, le mois prochain, en vue de parvenir à une perception commune des problèmes actuels de l'économie mondiale. En particulier, ils envisagent avec satisfaction la perspective de débattre de la contribution que les pays développés et les pays en développement peuvent apporter à la poursuite d'un dialogue et d'une coopération constructifs en vue de:

— Faire en sorte que tous les pays tirent profit de la reprise économique qui s'amorce, et que le progrès économique et social puisse s'accélérer dans les pays en développement.

— Continuer à travailler ensemble à l'élaboration de politiques de coopération pour le développement afin de s'attaquer aux problèmes fondamentaux du sous-développement et de la pauvreté.

19. Les Ministres ont reconnu que la récession mondiale avait créé de très graves difficultés, en particulier pour la plupart des pays en développement les plus démunis. Ces derniers ne pourront surmonter ces difficultés qu'en appliquant des politiques sévères et courageuses. A mesure que la reprise s'affirmera, ils devraient bénéficier d'une augmentation de la demande de produits qu'ils exportent et d'une hausse des prix des produits de base. Les Ministres pensent cependant que l'aide extérieure demeure indispensable pour faciliter la reprise de leur développement à plus long terme. Aussi ont-ils décidé:

— De maintenir et, dans toute la mesure possible, d'accroître leur aide en vue de s'acquitter des engagements qu'ils ont pris concernant les objectifs internationaux d'aide, notamment pour les pays en développement plus pauvres.

— De s'employer avec les institutions internationales compétentes à aider les pays en développement les plus démunis à mettre en œuvre les réformes difficiles requises par l'ajustement et nécessaires à la reprise du processus de développement.

— D'assurer un financement suffisant, par tous ceux qui y participent, des institutions multilatérales de développement, en particulier de l'Association internationale de développement.

20. Les Ministres sont convenus qu'il était souhaitable de diversifier les sources de financement extérieur des pays en développement et, en particulier, de mieux tirer parti des possibilités d'investissement direct.

21. Les Ministres ont souligné l'engagement de leurs gouvernements de suivre des politiques de coopération pour le développement, par delà les besoins immédiats de la reprise économique. Ils ont reconnu, en particulier, qu'il importe de travailler avec les pays en développement pour leur permettre d'accroître leurs recettes d'exportation et de leur conférer une plus grande stabilité. Ils ont aussi reconnu l'importance de la coopération technique, et réaffirmé leur attachement à un système efficace de coopération technique au financement centralisé dans le cadre des Nations Unies.

Relations économiques Est-Ouest

22. A la suite d'une décision prise par les Ministres l'an dernier, l'organisation a effectué une analyse économique approfondie de l'évolution des relations commerciales et financières avec l'URSS et les autres pays de l'Europe de l'Est. Les Ministres ont noté que ces relations ont, à quelques exceptions près, évolué de manière moins dynamique que celles avec les pays dont l'économie est davantage axée sur le marché, et qu'elles n'ont pas répondu à ce qu'on en attendait antérieurement.

23. Cette analyse purement économique montre que les courants d'échanges et les flux de crédits Est-Ouest devraient être guidés par les indications du marché. A la lumière de ces indications, les gouvernements devraient faire preuve de prudence en matière financière sans accorder de traitement préférentiel. Les Ministres ont reconnu en outre que les pratiques liées au système du commerce d'Etat des pays à économie planifiée peuvent poser des problèmes qui doivent être suivis de près au sein de l'organisation. Plus généralement, ils sont convenus que, en fonction de l'évolution des circonstances, l'organisation devrait continuer à évaluer les relations économiques Est-Ouest.

* *

Les conclusions publiées en annexe du communiqué ont trait au rendement énergétique, au régime des prix et aux régimes fiscaux, au charbon et autres combustibles solides, à l'énergie nucléaire, au gaz, au pétrole et aux autres ressources énergétiques.

Séminaire sur l'enseignement des Nations-Unies à Luxembourg

Un séminaire sur l'enseignement des Nations-Unies, réunissant de nombreux experts de 26 pays membres de l'ONU, s'est tenu du 2 au 6 mai 1983 au Centre de conférences de Kirchberg à Luxembourg.

Nous reproduisons ci-dessous le texte du discours prononcé lors de la séance de clôture de ce séminaire à Luxembourg par Monsieur Fernand Boden, Ministre de l'Education Nationale:

Pendant deux semaines vous vous êtes penchés sur les questions relatives à l'enseignement des Nations Unies. Vous vous êtes appliqués à analyser les résultats et suites données aux séminaires analogues que vous avez pu suivre depuis 1975 grâce aux Services d'Information et de Liaison des Nations Unies dans différentes régions du monde.

Le Gouvernement luxembourgeois est fier d'avoir pu apporter sa modeste contribution à l'organisation de votre séminaire, en mettant à votre disposition l'infrastructure du Centre de Conférences du Kirchberg, et d'avoir pu faciliter tant soit peu votre travail.

Le séminaire qui vient de s'achever a donc été consacré à une évaluation des sept derniers programmes de bourses de perfectionnement destinés aux spécialistes et responsables de l'élaboration des programmes d'enseignement. De temps en temps, un retour en arrière, un examen critique des résultats du passé sont essentiels. Il ne suffit pas de poursuivre un travail d'information en quelque sorte dans le vide, en espérant qu'il aura des résultats qui en valent la peine. Il faut de temps en temps vérifier si les moyens utilisés sont efficaces, si la voie choisie est bonne, ajuster le tir, éliminer ce qui n'a pas donné les résultats escomptés, sortir de la routine, faire preuve d'imagination et d'audace.

Les résultats de l'enquête à laquelle vous avez procédé me paraissent fort encourageants; les progrès réalisés jusqu'à présent dans tous les domaines ont été considérables: développement de l'enseignement relatif aux Nations Unies dans pratiquement tous nos pays, organisation régulière de conférences et de séminaires de perfectionnement à l'intention du personnel enseignant, révision des manuels scolaires, etc.

C'est à la lumière des renseignements du passé que vous avez voulu, au cours des dernières semaines, définir l'orientation des programmes futurs.

J'espère que les recommandations que vous allez envoyer dans les différents pays seront accueillies positivement par tous les responsables politiques de par le monde et, ce qui est l'essentiel, qu'elles seront traduites en réalisations concrètes par les autorités scolaires sur le plan national.

L'école se doit d'éduquer l'enfant en vue de son intégration dans le monde de demain, un monde que vous avez raison de considérer à l'échelle planétaire. L'instauration et le maintien de la paix, en particulier, impliquent plus que jamais la compréhension et la coopération internationales, le développement économique, social et culturel et le respect des droits de l'homme. Il y a lieu de sensibiliser l'enfant dès son jeune âge et progressivement à l'œuvre des Nations Unies et des institutions spécialisées y rattachées. A cette fin, le Courrier de l'Education Nationale, organe du ministère luxembourgeois de l'éducation, se fait régulièrement l'interprète de l'Organisation des Nations Unies en rappelant, à l'occasion des journées spéciales, les recommandations qu'elle a consacrées à tel ou tel sujet. Les échos que cette «propagande», au meilleur sens du mot, a trouvés auprès des enseignants et des élèves ont été excellents et certaines préoccupations fondamentales, certaines idées-clés de l'Organisation des Nations Unies ont d'ores et déjà été reprises par l'une ou l'autre association luxembourgeoise.

La présence à votre séminaire d'experts de tous les continents constitue le gage pour la présentation d'une étude en quelque sorte «globale» qui pourra servir de guide pratique à la réalisation d'un programme sur l'enseignement des Nations Unies. Un tel programme devra pouvoir être adapté aux possibilités locales et nationales et s'intégrer, sous une forme ou une autre, dans les curricula des écoles des différents pays. Un pareil instrument permettra aux enseignants de promouvoir efficacement une véritable éducation à la compréhension internationale.

C'est avec beaucoup d'attention que mes services et moi-même avons suivi vos travaux, dont l'enjeu est considérable. C'est avec le même intérêt que nous attendons les conclusions et recommandations du présent séminaire. J'ai l'intention de diffuser les informations et propositions concrètes que vous avez élaborées aux écoles des différents ordres d'enseignement et je suis convaincu qu'elles seront accueillies avec un vif intérêt.

A la lecture de votre programme, j'ai constaté que vous n'avez guère eu le loisir de faire accessoirement un peu de tourisme. Malgré cet état de choses qui atteste le sérieux des organisateurs, vous avez certainement remarqué que le Luxembourg ne se limite pas aux installations du Kirchberg et que tant la Ville que le pays ont des attraits qui méritent qu'on s'y attarde et qu'on y revienne. J'espère que votre séjour à Luxembourg a été utile et agréable et que vous ne manquerez pas de revenir nous voir bientôt.

La Sidérurgie luxembourgeoise en 1982

Productions

Après des baisses de 6,7% en 1980 et de 17,9% en 1981, la production d'acier de la société mère ARBED S. A. est tombée à 3.510.000 t, accusant d'une année à l'autre une nouvelle régression de 7,4%. Par rapport au record de production établi en 1974, avec 5.735.000 t, la production de l'exercice est en retrait de 38,8%.

Dans ce total, la part de l'acier coulé en continu par les deux installations de la division d'Esch-Schifflange, où la filière classique, avec fours pits et blooming, a été arrêtée définitivement en début d'exercice, s'est élevée à 680.000 t ou 19,4%, contre 265.000 t ou 7%, en 1981.

En amont de la production d'acier, l'extraction de minerai ainsi que la production d'agglomérés et de fonte ont connu, elles aussi, une évolution régressive.

L'extraction de minerai de fer, limitée aux seules exploitations de fonds situées en Lorraine, a baissé de 6,5% pour revenir à 4.950.000 t, après avoir diminué de 19,8% en 1981 et de 4,7% en 1980. Le tonnage extrait se compose de 72% de minerai calcareux et de 28% de minerai siliceux.

La production d'agglomérés, concentrée sur les deux chaînes Dwight-Lloyd de la division d'Esch-Belval, ne s'est chiffrée qu'à 4.687.000 t, accusant une baisse de 10,6% par rapport à 1981 et de 32,8% par rapport à 1980.

La production de fonte, pour sa part, est tombée à 2.587.000 t, ce qui représente une baisse de 10,5% par rapport à l'exercice précédent. Comparée à celle de 1974, elle est en retrait de 46,9%. Ce recul plus élevé que celui enregistré dans la production d'acier s'explique par les progrès réalisés dans le secteur des aciéries, notamment en ce qui concerne la mise au mille de ferraille.

A la division d'Esch-Belval, le haut fourneau A a été arrêté en juillet pour réfection partielle. Depuis lors, la production de fonte du bassin d'Esch-Differdange a été assurée par les hauts fourneaux B et C jusqu'au début du mois de décembre, date à laquelle le haut fourneau B a été mis en veilleuse à son tour. En fin d'année, seul le haut fourneau C restait en production.

Au cours des sept premiers mois de l'année, l'usine de Dudelange a été alimentée en fonte par ses hauts fourneaux I et III. Après réfection complète, le haut fourneau IV a été remis à feu, avec arrêt parallèle des unités I et III.

En fin d'exercice, deux hauts fourneaux, à savoir le C d'Esch-Belval et le IV de Dudelange, ont donc suffi à la production totale de la fonte nécessaire à la sidérurgie luxembourgeoise.

L'évolution des productions de base est résumée dans le tableau ci-après:

Productions de base	1974 t	1981 t	1982 t
Minerai de fer	10.805.000	5.295.000	4.950.000
Fonte	4.874.000	2.889.000	2.587.000
Acier	5.735.000	3.790.000	3.510.000

En aval du secteur de l'acier, la production de laminés est revenue à 2.960.000 t, accusant une baisse de 5,1% sur 1981. Par rapport au record de production, établi en 1974, le recul est de 30,7%. La diminution plus faible que celle enregistrée par la production d'acier brut s'explique par la forte proportion des demi-produits fournis par l'ARBED à la MMR-A, par l'accroissement des tonnages coulés en continu, ainsi que par les progrès réalisés en matière de rendement des laminoirs.

Ventilée par groupes de produits, l'évolution a été la suivante:

Produits	1974 t	1981 t	1982 t
Demi-produits	424.000	690.000	736.000
Poutrelles à larges ailes	475.000	543.000	498.000
Tôles	529.000	416.000	428.000
Aciers marchands	1.000.000	330.000	418.000
Feuillards et larges plats	974.000	513.000	364.000
Fil machine	404.000	271.000	224.000
Palplanches	173.000	156.000	150.000
Profilés légers	272.000	184.000	131.000
Matériel de voie	18.000	15.000	11.000
TOTAL Laminés	4.269.000	3.118.000	2.960.000
Tubes	116.000	124.000	120.000
Tréfilés (div. Arbed)	277.000	269.000	248.000

Il ressort du tableau ci-dessus qu'en 1982 la production n'a augmenté que pour trois groupes de laminés, à savoir les demi-produits, les tôles et les aciers marchands.

La progression de 6,7% enregistrée dans le secteur des demi-produits, après une baisse de 8,3% constatée en 1981, s'explique par l'accroissement des expéditions à destination de clients tiers, en dehors des sociétés du groupe ARBED.

L'augmentation de 2,9% de la production de tôles, après un recul de 5,7% en 1981 résulte d'une avance de 1,5% des tôles à chaud et de 3,9% des tôles à froid et galvanisées.

Les aciers marchands (y compris les ronds à béton) ont augmenté de 26,7%, après une baisse de 44,5% en 1981, à la suite d'une importante commande de cornières en provenance de l'URSS.

Les autres groupes de produits ont connu une évolution régressive s'étalant de −3,8% pour les palplanches à −29% pour les feuillards, un secteur en perte de vitesse.

En produits longs, en dehors des palplanches, les baisses de production ont été les suivantes: 28,8% pour les profilés légers, 26,7% pour le matériel de voie et 8,3% pour les poutrelles à larges ailes.

En ce qui concerne les productions transformées, la fabrication de tubes a cessé de bénéficier de la conjoncture assez favorable de 1981 et a baissé de 3,2%, après une avance de 9,7% au cours de l'année précédente. Dans le domaine des produits de tréfilerie, la production de divisions de l'ARBED, intégrées au secteur TrefilARBED, est revenue à 248.000 t., accusant une diminution de 8,6%.

Productions du Groupe ARBED

La production d'acier de l'ensemble du groupe ARBED est tombée en 1982 à 9.927.000 t, en retrait de 9,9% sur le tonnage total de l'exercice précédent. Avec 8.021.000 t, la production de laminés accuse une baisse de 8,4%.

L'évolution des productions d'acier des différentes filiales et participations du groupe est retracé dans le tableau ci-après:

Productions d'acier	1974 t	1981 t	1982 t
ARBED S.A.	5.735.000	3.790.000	3.510.000
MMR-A (Rodange)	713.000	–	–
SIDMAR	2.261.000	2.876.000	2.616.000
ARBED Saarstahl	4.490.000	2.936.000	2.388.000
Belgo-Mineira	730.000	827.000	901.000
Lech-Stahlwerke	296.000	355.000	311.000
EBV	108.000	111.000	104.000
F & G Diemlach *	137.000	125.000	97.000
TOTAL	14.470.000	11.020.000	9.927.000

* Aciérie arrêtée fin 1982

Dans le domaine des produits de tréfilerie, la production totale du groupe ARBED est tombée à 1 138 000 t, accusant une baisse de 6% par rapport à l'exercice précédent. Contrairement à l'année 1981, cette évolution régressive n'est pas imputable au secteur tréfilerie de la Companhia Siderurgica Belgo-Mineira, au Brésil, dont la production s'est élevée à 473.000 t en 1982, soit une hausse de 3,1% sur le tonnage produit en 1981.

Par contre, la production des divisions et filiales appartenant au secteur TrefilARBED a baissé de 10,1% pour revenir à 558.000 t. Dans ce total, le tonnage produit par les divisions de l'ARBED est intervenu pour 248 000 t, en baisse de 8,6%, alors que la part des filiales a atteint 310.000 t, soit une diminution de 11,3% par rapport à 1981 *.

Au niveau de TrefilARBED, des évolutions divergentes ont été enregistrées d'un groupe de produits à l'autre. Une augmentation de la production a été réalisée dans les domaines suivants: fils d'armature pour caoutchouc (+3%), fils pour soudure (+7,6%), fils en acier doux (+0,7%) et câbles (+4,2%). En revanche, une forte diminution a été constatée dans les domaines des fils en acier dur (−25,6%) et des treillis soudés (−17,2%).

* Les chiffres TrefilARBED tiennent compte des usines de Hochheim et Neufahrn, ainsi que de la tréfilerie de Luisenthal, en RFA.

(Source: Extrait des Rapports de l'ARBED sur l'exercice 1982).

Rapports et Bilan 1982 de la Société de la Bourse de Luxembourg

L'expansion économique avait déjà été très faible au cours des années 1980 et 1981 dans l'ensemble des pays industrialisés. Cette tendance ne s'est pas inversée en 1982 et d'une façon générale on a constaté même une baisse de l'activité économique accompagnée d'un gonflement des déficits budgétaires dans nombre de pays et notamment aux Etats-Unis d'Amérique.

Le recul de l'inflation qui s'est maintenu tout au long de l'année grâce à une politique monétaire restrictive a entraîné une baisse substantielle des taux d'intérêt vers le début du second semestre de 1982 à la suite des mesures d'assouplissement de la politique monétaire poursuivie par le Federal Reserve Board. Cette tendance amorcée aux Etats-Unis a gagné ensuite la plupart des pays européens.

Ces événements qui ont marqué les marchés des capitaux se sont avérés très propices à l'évolution des activités boursières et la plupart des grandes bourses ont achevé l'année 1982 avec des cotations de cours d'actions excédant largement ceux du début de l'année.

La Bourse de Luxembourg n'est pas restée à l'écart de cette évolution particulièrement propice. Toutes les activités se sont ainsi développées d'une façon très satisfaisante. Une série de mesures prises dans le cadre de la réorganisation et de la rationalisation du marché boursier ont contribué à la réalisation de résultats records en 1982.

Le nombre des nouvelles admissions à la cote officielle a progressé de 25% par rapport à l'année précédente et s'est élevé à 321 unités. Le rythme des nouvelles admissions à la cote a été particulièrement élevé pour les emprunts internationaux avec 276 unités (+33%). Les faits les plus relevants ont été la confirmation de l'ECU comme devise d'émission internationale ainsi que l'émission d'emprunts à coupon zéro.

Parallèlement au développement favorable du marché primaire, le volume des transactions réalisées en Bourse de Luxembourg a progressé de 47,65% par rapport à 1981. Le compartiment des obligations a été caractérisé par une augmentation de 53,5% du volume des transactions et celui des actions par une augmentation de 27,2%. Si dans le secteur des obligations le mouvement en dollars US constitue toujours la majeure partie du volume, il y a lieu de relever que les obligations en ECU, en YEN et en FLUX ont également été traitées très activement.

Le marché international des valeurs mobilières

Le volume total des émissions publiques de valeurs mobilières sur le marché national des capitaux s'est élevé à 9,606 milliards de francs ce qui constitue un accroissement de 15% par rapport à l'année précédente.

Les emprunts obligataires comptent à nouveau pour 95% du total des émissions recensées au tableau ci-après:

Emissions publiques d'emprunts en francs luxembourgeois et d'actions de Sociétés luxembourgeoises
(montants en millions de francs)

	1979		1980		1981		1982	
Obligations	6.150	(93%)	5.850	(93%)	7.965	(95%)	9.100	(95%)
LUXEMBOURG								
Etat grand-ducal	0		500	(8%)	2.000	(24%)	2.000	(24%)
Emprunts garantis par l'Etat	0		250	(4%)	500	(6%)	500	(5%)
Villes et communes	0		0		0		0	
Institutions financières	500	(8%)	1.000	(16%)	2.265	(27%)	3.400	(35%)
Autres émetteurs	1.050	(16%)	1.000	(16%)	0		0	
ÉTRANGER								
Emetteurs étrangers et institutions internationales	4.600	(69%)	3.100	(49%)	3.200	(38%)	3.200	(34%)
ACTIONS	445	(7%)	417	(7%)	373	(5%)	506	(5%)
Total	6.595	(100%)	6.267	(100%)	8.338	(100%)	9.606	(100%)

Source: Commissariat au Contrôle des Banques.

Les valeurs à revenu fixe

Le marché national des emprunts obligataires

Au cours de l'année écoulée, 17 nouveaux emprunts obligataires libellés en francs luxembourgeois ont été émis et 17 ont été admis à la cote durant ce même exercice qui représentent un montant de 8,6 milliards de francs. Par ailleurs, un emprunt venu à son échéance finale, ainsi qu'un autre emprunt remboursé avant terme, ont été retirés de la cote ce qui porte à 141 le nombre total des lignes de cotation de valeurs à revenu fixe libellées en francs luxembourgeois.

Admission à la cote d'emprunts émis en francs luxembourgeois
(entre parenthèses: montants en millions de francs)

	1978	1979	1980	1981	1982
Etat grand-ducal . . .	—	1 (500)*	2 (750)	3 (1550)	5 (2500)***
Emetteurs luxembourgeois	5 (2400)	4 (2050)	4 (2000)	5 (2265)	6 (2900)
Emetteurs étrangers . .	6 (3000)	5 (2500)	3 (1500)	3 (1500)**	2 (1000)
Institutions internationales	2 (1100)	3 (1600)	3 (1600)	3 (1700)	4 (2200)
Total	13 (6500)	13 (6650)	12 (5850)	14 (7015)	17 (8600)

* = emprunt émis en 1978; ** = 1 emprunt émis en 1980; *** = 2 emprunts émis en 1981.

La détente qui s'est manifestée au niveau des taux d'intérêt à partir de la fin du premier semestre 1982 s'est concrétisée notamment par une baisse des taux d'intérêt des nouvelles émissions. Ainsi, au premier semestre, le taux d'intérêt moyen des nouvelles émissions en FLUX était de 12,25%, alors qu'au deuxième semestre il ne s'élevait plus qu'à 11,60%. Parallèlement un allongement de la durée de vie des émissions a été constaté dès cette même époque.

Comme en 1981, aucune société industrielle luxembourgeoise ou étrangère n'a emprunté sur le marché national: seuls l'Etat, des établissements financiers et des institutions internationales ont émis des emprunts en francs luxembourgeois.

Le marché secondaire des valeurs à revenu fixe en francs luxembourgeois a achevé l'année 1982 avec des résultats très satisfaisants. Le volume des transactions réalisées en bourse a augmenté de près de 48% par rapport à l'exercice écoulé ce qui représente près de 56 transactions par emprunt coté.

Les fonds publics luxembourgeois

Le secteur public luxembourgeois, l'Etat grand-ducal, les villes et communes, ainsi que les émetteurs nationaux jouissant d'une garantie de l'Etat, ont été particulièrement actifs sur le marché primaire.

Cinq nouveaux emprunts sont venus sur le marché en 1982. Trois ont été émis par l'Etat grand-ducal dont une émission était représentée par des bons d'épargne à capital croissant. Les deux autres emprunts ont été émis par la Société Nationale de Crédit et d'Investissement avec la garantie de l'Etat.

Le tableau ci-dessus fait apparaître que le montant émis de la dette publique, représentée par des emprunts obligataires cotés, a augmenté de 0,7 milliards de francs alors que le montant restant en circulation, qui représente la dette obligataire effective, s'est accru de 1,2 milliards de francs.

Le marché secondaire des fonds publics a fait preuve de beaucoup de dynamisme. Ainsi, le volume des transactions a augmenté de 315% par rapport à l'année précédente.

Un des faits marquants a été l'adaptation progressive des taux de rendement des Fonds d'Etat luxembourgeois à ceux des emprunts d'autres émetteurs. Ceux-ci sont passés d'une moyenne de 8,50% en 1981 à plus de 10% en 1982.

Evolution des emprunts publics cotés
(en millions de francs)

Année	Montant émis	Montant restant en circulation	en %
1972	10.139,6	8.316,9	(82,0%)
1973	10.164,5	8.418,5	(82,8%)
1974	10.180,6	8.064,4	(79,2%)
1975	10.209,6	7.569,1	(74,1%)
1976	11.148,3	8.128,2	(72,9%)
1977	11.799,0	8.576,2	(72,7%)
1978	11.818,0	8.204,2	(69,4%)
1979	12.318,0	8.140,6	(66,1%)
1980	12.818,0	7.787,4	(60,7%)
1981	14.118,0	8.521,2	(60,4%)
1982	15.518,0	9.780,9	(63,0%)

Source: Trésorerie de l'Etat

Les autres émissions en francs luxembourgeois

Les émetteurs du secteur privé luxembourgeois ainsi que ceux de l'étranger ont manifesté un intérêt croissant pour le marché national des capitaux.

Comme les années précédentes, la Bourse de Luxembourg a publié une étude sur l'évolution future du paiement des intérêts et du remboursement du principal des emprunts obligataires émis en francs luxembourgeois. Sur base de ces indications il est possible de situer l'ordre de grandeur du reflux de fonds que l'ensemble de ces dettes va engendrer dans les années à venir.

Pour des raisons pratiques, l'étude se réfère aux

montants encore en circulation des différents emprunts au 31 décembre 1982. Par la suite les paiements des intérêts sont calculés sur base de ces montants et les remboursements du principal sont déterminés en fonction des tranches théoriques prévues dans le plan du fond d'amortissement ou du fond de rachat tels qu'ils figurent dans le prospectus d'émission.

Tableau des reflux (en milliers de francs)

Mois	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	Totaux
Janvier	366.875	202.250	202.250	202.250	702.250	1.263.500	548.750				3.488.125
Février	355.800	397.725	615.525	843.200	291.875	210.550	924.950	35.200	475.200		4.150.025
Mars	1.175.585	878.608	861.085	646.758	1.445.685	1.222.921	733.109	459.359	95.609	219.355	7.738.074
Avril	600.025	578.725	648.725	1.465.660	458.228	719.522	584.641	120.026	115.377	48.065	5.338.994
Mai	547.537	762.437	805.025	446.450	687.175	1.175.800	432.000				4.856.424
Juin	827.981	805.493	1.008.000	1.464.090	1.389.825	1.496.781	298.281	336.750			7.627.201
Juillet	622.018	1.172.893	757.099	990.503	791.566	604.193	761.526	40.209	40.308	40.234	5.820.549
Août	531.750	534.675	479.475	857.500	696.775	571.225	90.625	84.375	78.125	196.875	4.121.400
Septembre	960.374	1.162.225	1.109.837	1.157.450	2.174.250	533.150	974.950	129.600			8.201.836
Octobre	1.510.300	518.753	541.448	519.755	1.248.051	249.828	237.622	225.432	563.230	238.330	5.852.749
Novembre	547.937	837.475	1.007.437	444.875	972.312	367.375	555.000				4.732.411
Décembre	576.923	965.611	544.198	526.237	386.285	641.828	606.769	207.665	162.519	138.750	4.756.785
	8.623.105	8.816.870	8.580.104	9.564.728	11.244.277	9.056.673	6.748.223	1.638.616	1.530.368	881.609	66.684.573

à rembourser après 1992 FLUX 4.114.415

Pour la comparabilité des données fournies ci-dessus avec celles des années précédentes, les emprunts émis par l'Etat, les villes et communes n'ont pas été pris en considération.

Pour les années 1983 à 1989, le reflux total des fonds (intérêts et amortissements) s'élève, en moyenne annuelle, à 8,94 milliards de FLUX pour tomber à des niveaux moins élevés à partir de 1990. Les années pour lesquelles on enregistre les reflux les plus importants sont:

1986: 9,565 milliards
1987: 11,244 milliards
1988: 9,057 milliards

Le reflux le plus faible se situera en 1992 avec 881 millions. Une analyse saisonnière permet de dégager les mois de mars, de juin et de septembre comme présentant les reflux les plus élevés.

Le plafonnement des taux de rendement au niveau de près de 14% vers la fin de l'année 1981 a été suivi par une baisse assez spectaculaire au cours du 1 er semestre de 1982. Par la suite, les taux de rendement se sont stabilisés à un niveau proche de 11%.

Cette période de hausse des cours des obligations, conséquence logique de la baisse des taux d'intérêt a été particulièrement propice au gonflement du volume total des transactions enregistrées en Bourse de Luxembourg. Celui-ci a augmenté de 39% par rapport à 1981 et même de près de 100% par rapport à 1980.

Taux de rendement à échéance finale des emprunts en francs luxembourgeois

Date	Fonds d'Etat	Institutions internationales à long terme	Autres émetteurs à long terme
06. 01. 1982	9,84	13,21	13,25
27. 01. 1982	9,81	12,94	13,07
24. 02. 1982	9,93	12,65	12,62
31. 03. 1982	10,08	10,60	10,65
28. 04. 1982	10,42	11,34	11,63
26. 05. 1982	10,76	11,58	11,58
30. 06. 1982	10,76	11,45	11,48
28. 07. 1982	10,74	11,46	11,49
25. 08. 1982	10,71	11,10	11,23
29. 09. 1982	10,68	10,77	11,08
27. 10. 1982	10,72	10,89	10,93
24. 11. 1982	10,84	10,79	11,05
29. 12. 1982	10,88	10,65	10.93

Relevé des 20 emprunts en francs luxembourgeois les plus activement traités

Emetteur	Taux d'intérêt	Durée	Pourcentage par rapport au mouvement global
Philips Intl Fin	8,75%	1975–81–85	0,977
CECA	13,00%	1981–83–91	0,861
Etat grand-ducal	10,75%	1982–85–92	0,636
Intermoselle Finance	9,00%	1975–81–85	0,408
EUROFIMA	12,25%	1981 – 88	0,372
Banque Générale du Luxembourg	12,50%	1981–82–89	0,341
Arbed Finance	8,25%	1975–77–83	0,286
Kredietcorp	11,75%	1982–85–89	0,265
CECA	10,00%	1980–83–90	0,257
Solvay Finance	10,75%	1980–80–87	0,256
Sveriges Investeringsbank	11,25%	1980–85–88	0,252
BEI	11,50%	1981–83–88	0,248
Arbed Finance	8,75%	1976–76–84	0,248
Banque Paribas Luxembourg	12,50%	1981 – 86	0,243
Crédit Lyonnais	13,00%	1982 – 89	0,226
EUROFIMA	6,75%	1973–79–88	0,221
Crédit Lyonnais	11,25% (11%)	1981 – 88	0,218
Norges Kommunalbank	8,00%	1978–82–86	0,213
Etat grand-ducal	11,50%	1981 – 88	0,206
Banque Asiatique de Développement	6,75%	1972–78–87	0,196

Extrait des Rapports et Bilan 1982 de la Société de la Bourse de Luxembourg.

Imprimerie Linden, Luxembourg-Gasperich